



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
19 mai 2009
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Examen des rapports présentés par les États
parties en application de l'article 18 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Cinquième rapport périodique des États parties

Pays-Bas*
(Antilles néerlandaises)

* Le présent rapport n'a pas été revu par les services d'édition.



**Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

Cinquième rapport périodique des Antilles néerlandaises

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
Faits récents	3
Article 1	5
Articles 2 à 5	5
Article 6	9
Article 7	12
Article 8	14
Article 9	14
Article 10	14
Article 11	28
Article 12	37
Article 13	48
Article 14	48
Article 15	48
Article 16	48

Introduction

1. Le cinquième rapport périodique des Antilles néerlandaises est soumis en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui est entrée en vigueur le 22 août 1991 en ce qui concerne le Royaume des Pays-Bas. Le Protocole facultatif de la Convention est entré en vigueur le 22 août 2002 en ce qui concerne le Royaume des Pays-Bas.

2. Le présent rapport a été établi en respectant autant que possible les directives relatives à la forme et au contenu des rapports.¹ Il couvre la période allant de 2005 à 2008 et devrait être lu en tenant compte des rapports antérieurs soumis par les Antilles néerlandaises. Des organisations gouvernementales et non gouvernementales ont contribué à son élaboration.

Faits récents

3. La population des cinq îles qui composent les Antilles néerlandaises ayant exprimé le souhait de voir le statut constitutionnel des îles modifié, des référendums ont été organisés entre 2000 et 2005. Aux Antilles néerlandaises, il est possible d'organiser un référendum à caractère non exécutoire ou à titre consultatif, et les résultats ont valeur de recommandation à l'intention du Parlement. Les référendums en question ont été organisés conformément aux critères établis par l'Organisation des Nations Unies.

4. Les options proposées et les résultats obtenus sont présentés brièvement ci-après.

¹ HRI/GEN/2.Rev.5.

Tableau 1
Options et résultats des référendums organisés dans les cinq îles des Antilles néerlandaises

Saint-Martin : Référendum du 23 juin 2000		
Option A	Option A : Continuer à faire partie des Antilles néerlandaises	3,7 %
Option B	Option B : Devenir un pays autonome au sein du Royaume des Pays-Bas	69,9 %
Option C	Option C : Faire partie des Pays-Bas	11,6 %
Option D	Option D : Devenir un État indépendant	14,2 %
Saba : Référendum du 5 novembre 2004		
Option A	Liens directs avec les Pays-Bas %	86,0 %
Option B	Continuer à faire partie des Antilles néerlandaises	13,2 %
Option C	Indépendance	0,8 %
Bonaire : Référendum du 18 février 2005		
Option A	Continuer à faire partie des Antilles néerlandaises	15,9 %
Option B	Liens directs avec les Pays-Bas	59,5 %
Option C	Devenir un pays autonome au sein du Royaume des Pays-Bas	24,1 %
Option D	Indépendance	0,5 %
Curaçao : Référendum du 8 avril 2005		
Option A	Devenir un pays autonome au sein du Royaume des Pays-Bas	68 %
Option B	Devenir un État indépendant	5 %
Option C	Continuer à faire partie des Antilles néerlandaises	4 %
Option D	Faire partie des Pays-Bas	23 %
Saint-Eustache : Référendum du 8 avril 2005		
Option A	Continuer à faire partie des Antilles néerlandaises	76,60 %
Option B	Liens directs avec les Pays-Bas	20,56 %
Option C	Intégration aux Pays-Bas	2,18 %
Option D	Indépendance	0,64 %

Source : Ministère des affaires administratives et constitutionnelles des Antilles néerlandaises.

5. Le 26 novembre 2005, une table ronde s'est ouverte à Curaçao pour le lancement du processus à l'issue duquel les îles des Antilles néerlandaises obtiendront le statut pour lequel leurs populations respectives se sont prononcées. Des consultations sous différentes formes ont lieu au niveau officiel et politique.

6. La date prévue pour l'entrée en vigueur des nouveaux statuts avait été fixée à l'origine au 1^{er} juillet 2007 mais, au cours des pourparlers, elle a été reportée au 15 décembre 2008. À cette date, les Antilles néerlandaises devaient cesser d'exister en tant que telles. Cependant, en avril 2008, cette nouvelle date a été abandonnée elle aussi. Aucune date n'a encore été fixée de manière sûre au moment de la rédaction du présent rapport, mais Curaçao et Saint-Martin obtiendront le statut de pays, tandis que Bonaire, Saba et Saint-Eustache deviendront des « communes » au sein des Pays-Bas. Le Royaume des Pays-Bas se composera alors des Pays-Bas (avec Bonaire, Saba et Saint-Eustache en tant que communes), d'Aruba, de Curaçao et de Saint-Martin.

Article 1

7. Le principe de non-discrimination est inscrit dans l'article 3 de la Constitution des Antilles néerlandaises, qui dispose que tous les citoyens des Antilles néerlandaises ont droit dans une mesure égale à la protection de leur personne et de leurs biens. Ce principe est fondé sur le principe de l'égalité entre tous les citoyens. La discrimination fondée sur la race, la religion ou les convictions est un délit aux Antilles néerlandaises. L'alinéa c) de l'article 95 du Code pénal dispose que par « discrimination », on entend « toute forme ... d'exclusion, de limitation ou de préférence visant à empêcher ou à amoindrir la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur un pied d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social ou culturel ou en d'autres domaines de la vie publique, ou pouvant entraîner le même résultat ».

Articles 2 à 5

8. Pendant la période considérée, le concept de réseau de politique publique sexospécifique a également été adopté à Bonaire, Saint-Martin et Saint-Eustache. Les îles étant chacune unique en son genre et ayant des ressources différentes, il a été décidé que le contexte local déterminerait la forme à donner à chaque réseau. Au niveau national, les réseaux de Curaçao et de Saint-Martin ont prévu une formation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sa mise en œuvre et le processus des rapports relatifs à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux conventions pertinentes. Une formation a également été dispensée à Bonaire, Saint-Martin et Curaçao concernant le traitement des questions liées à la violence à l'égard des femmes.

9. La sensibilisation aux sexospécificités et la promotion de la prise en compte des sexospécificités se font également hors des réseaux en question. Elles prennent notamment la forme de cours de formation interministériels et d'autres formes d'activités en réseau.

10. À Curaçao, plusieurs projets ont été menés pour préparer les jeunes mères (mères adolescentes) à être compétitives sur le marché du travail. Une formation professionnelle dans des domaines très variés leur a été dispensée.

11. À la fin de la période de formation, il leur a été demandé d'effectuer un stage dans la discipline qu'elles choisissent pour mieux les préparer à trouver un emploi à l'issue du processus.

12. Un autre projet a consisté à fournir un logement sûr et indépendant à des jeunes filles. À Saint-Martin, le Bureau des questions féminines s'emploie actuellement à faciliter les sessions du programme Girl Power dans les diverses écoles. Ce programme vise à renforcer l'auto-estime chez les filles et à leur donner les moyens de faire des choix conscients dans la vie. Outre l'aide au programme Girl Power, le Bureau des questions féminines de Saint-Martin dirige plusieurs projets dans les domaines suivants :

- Traité des êtres humains (sensibilisation, soutien aux victimes);
- Violence familiale (conseils et prise en charge psychologique des victimes et des délinquants).

13. Dans le cadre d'efforts conjoints d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organismes publics, Bonaire a également pris des dispositions pour élaborer des politiques soucieuses des questions relatives aux femmes. Une série de réunions fructueuses ont été tenues avec la personne chargée des affaires féminines au sein du Département du développement social en vue de communiquer aux ONG et aux organismes publics concernés les informations et les conseils relatifs à la mise en place d'un réseau de politique publique sexospécifique à Bonaire.

Violence familiale

14. Les Antilles néerlandaises continuent de prendre des mesures afin de lutter contre la violence familiale. En 2006, le ministère public, en collaboration avec plusieurs organismes publics et ONG, a donné aux membres de la police une formation sur les interventions efficaces dans les affaires de violence familiale. En outre, plusieurs autres groupes et organisations ont reçu une formation et/ou sont en train d'élaborer un programme structuré en matière de lutte contre la violence familiale et la maltraitance des enfants.

15. En 2007, un groupe de travail interministériel sur la violence familiale a été créé; il est placé sous la coordination du Département du développement social, et le Département des affaires judiciaires et le Département des affaires de la jeunesse en font partie. D'autres secteurs et départements compétents sont invités à participer et apporter leur contribution, le cas échéant.

16. La Fondation Voix des jeunes (*Bos di Hubentut*) et la Fondation pour la protection des enfants (*Stichting Kinderbescherming*) sont toutes deux activement engagées dans la lutte contre la violence envers les femmes et les enfants. La Fondation Voix des jeunes s'emploie à faire prendre conscience du problème de l'enfance maltraitée et de la violence familiale, en particulier auprès des adolescents, au moyen d'ateliers et de sketches. En outre, elle milite pour la création d'un centre spécialement prévu pour ces activités. En 2006, la Fondation pour la protection des enfants, de Curaçao, a lancé une série d'ateliers sur l'étude de la maltraitance des enfants, des droits de l'enfant, de la violence familiale et du statut juridique des enfants. En 2007, elle a créé un service d'assistance téléphonique pour les jeunes et, aujourd'hui, elle a formé un grand nombre de bénévoles pour tenir ce service.

17. La violence familiale reste très préoccupante à Saint-Martin. Le Bureau des questions féminines continue de centrer ses efforts sur l'autonomisation des femmes par le biais de l'information et de la sensibilisation et organise des séances d'information, des ateliers et des prises en charge psychologique.

18. En 2004, avec la collaboration de Gender United, le Bureau des questions féminines a accueilli une réunion-débat intitulé : « Dans quelle mesure suis-je protégée? Les lois des Antilles me protègent-elles contre la violence familiale, le harcèlement et les assiduités agressives? » Le but était d'examiner les lois existantes qui concernent la violence à l'égard des femmes.

19. Un autre débat a été organisé pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre. Cette fois, le débat a été centré sur la nécessité d'observer cette date et sur les modalités les plus adaptées pour mettre en place des parades efficaces contre la violence à l'égard des femmes dans les Caraïbes en général et à Saint-Martin en particulier.

20. En 2005, le Bureau des questions féminines a tenu un débat sur la violence familiale, combiné à une conférence qui a permis de présenter les amendements au Code pénal et d'examiner d'autres lois et amendements pertinents.

21. En collaboration avec le Ministère de la justice, la police de Saint-Martin et le ministère public, le Bureau des questions féminines a également organisé pour les forces de l'ordre un programme de formation sur les interventions, axé sur la compréhension et le traitement de la violence au sein de la famille et de la communauté.

22. Un autre programme de formation, intitulé « Créer la paix et l'harmonie au sein de la famille » a été élaboré pour mieux faire comprendre la violence au sein de la famille et de la communauté aux policiers et aux agents de l'immigration, afin qu'ils soient plus à même de lutter contre ce phénomène qui sévit de façon chronique dans la société.

23. En mars 2006, il a été demandé à des représentants d'ONG, d'organismes publics et des autorités chargées de l'application de la loi de tenir une réunion avec le Procureur général afin de chercher de nouveaux moyens permettant de limiter la violence familiale à Saint-Martin.

24. Pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 2006, le Bureau des questions féminines, en collaboration avec Safe Haven, a organisé une série de manifestations sous le thème « Pas une minute de plus ». Une série d'ateliers, qui a duré une semaine, a été organisée à l'intention de différentes parties prenantes à Saint-Martin, Saba et Saint-Eustache.

25. En 2005, les célébrations de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à Saint-Martin ont eu pour thème « Les voix puissantes des femmes. » Cette année-là, l'objectif était d'étudier l'évolution de la condition des femmes à Saint-Martin depuis la Conférence de Beijing en 1995, d'examiner les responsabilités qui reviennent aux ONG dans ce domaine et d'envisager l'avenir des organisations féminines de Saint-Martin, ainsi que la nécessité de travailler en réseau et d'établir des liens tant régionaux qu'internationaux.

26. En 2006, la Journée internationale de la femme a été célébrée sous le thème « Les femmes et la prise de décisions : Relever les défis, Apporter des changements ». Parmi d'autres activités, un concours de rédaction a été organisé, ayant pour sujet « Des responsables pour un avenir meilleur ». Le concours organisé à Saint-Martin s'est adressé aux élèves des classes de quatrième et cinquième années de toutes les écoles de l'île.

27. Les célébrations de la Journée internationale de la femme ont eu pour thème « Mettre fin à l'impunité en matière de violence à l'égard des femmes et des filles ». Entre autres manifestations, une réunion-débat a été organisée sur le thème « Le rôle des femmes dans la lutte contre la délinquance juvénile », pour rappeler aux femmes qu'elles sont les modèles auxquels s'identifient leurs enfants et que les choix d'une mère peuvent avoir de profondes répercussions sur ses enfants.

28. En 2007, pour la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, trois séances à huis clos ont été tenues pour les victimes de mauvais traitements et les personnes qui connaissent quelqu'un qui vit une relation violente. Ces séances étaient ouvertes aux hommes, aux femmes et aux adolescents

– à tous ceux qui ont besoin d'aide pour trouver la voie de la guérison. En outre, une petite exposition a été organisée dans la bibliothèque Philipsburg Jubilee Library, mettant en évidence les liens entre la violence familiale et la féminisation du VIH/sida.

Safe Haven

29. En s'appuyant sur l'organisation d'ateliers et d'émissions radiophoniques et sur sa coopération active avec le Bureau des affaires féminines, la Fondation Safe Haven s'emploie à faire prendre conscience de la violence familiale à Saint-Martin. Elle se rend dans des écoles primaires et secondaires pour parler de cette question avec les enfants. La plupart des femmes qui contactent son bureau sont originaires d'un autre pays et viennent chercher de l'aide pour divers types de mauvais traitements. La diversité culturelle de l'île rend parfois les entretiens difficiles, en particulier avec celles dont les cultures nationales ou religieuses sont moins ouvertes (par exemple l'Inde ou l'islam).

Coopération

30. En 2006, la Commission nationale pour l'UNESCO des Antilles néerlandaises et la Commission nationale pour l'UNESCO des Pays-Bas ont signé un mémorandum d'accord qui officialise les accords visant à améliorer la coopération entre les deux organismes. Les deux parties ont reconnu que les écarts constatés en ce qui concerne les élèves des deux sexes dans le système scolaire des Antilles néerlandaises justifiaient une étude conjointe. L'augmentation des taux d'abandon scolaire, surtout chez les garçons, est très préoccupante dans toutes les îles. Cependant, les résultats des filles continuent de s'améliorer, aussi bien dans le secondaire que dans l'enseignement supérieur. Le fait de quitter l'école sans diplôme a de graves répercussions sur la participation des garçons à la vie de la société, déséquilibre le marché du travail et réduit la capacité des Antilles néerlandaises de renforcer leurs compétences.

31. L'étude portera essentiellement sur les 12-18 ans et sera menée dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, selon lesquels, d'ici à 2015, les garçons et les filles devront avoir à égalité accès à tous les niveaux d'éducation. En outre, elle s'inscrira dans le Plan Delta de l'éducation. Elle doit permettre d'établir des données claires et ventilées par sexe sur les taux actuels d'abandon scolaire, les faits qui expliquent les statistiques, l'expérience vécue par les garçons à l'école, l'expérience acquise sur le marché du travail et les rapports entre la situation locale et la situation internationale.

32. Le Président de la Commission nationale pour l'UNESCO des Pays-Bas et le Ministre néerlandais de l'éducation ont approuvé l'étude dans le cadre du programme biennal de la Commission. En 2007, au titre des activités préparatoires de l'étude ont été organisés, notamment, une conférence et des entretiens avec l'équipe chargée de l'étude, et une liste des ouvrages pertinents a été élaborée. L'étude commencera en principe en 2008.

33. Par ailleurs, les Antilles néerlandaises ont établi avec l'University of West Indies (UWI) un partenariat dont l'objet est de faciliter les relations avec cinq autres îles des Caraïbes qui mènent actuellement des travaux de recherche sur le déséquilibre entre la situation des garçons et celle des filles dans l'éducation.

Réduction de la pauvreté

34. En 2007, le Bureau central des statistiques, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a organisé un atelier de trois jours sur l'évaluation de la pauvreté. Divers représentants d'organismes publics et d'ONG y ont pris part. Lors d'une réunion ultérieure, un groupe de travail et un groupe consultatif ont été créés et chargés de donner un contenu concret aux aspects techniques du projet dit « projet sur le seuil de pauvreté ». Le Bureau central des statistiques sera en mesure de calculer le seuil de pauvreté vers la fin de 2008 pour Curaçao et à une date ultérieure pour les autres îles. Le calcul du seuil de pauvreté est extrêmement important pour toute politique solidement étayée qu'il faudra mettre au point afin d'aider ceux qui vivent en-dessous de ce seuil, et les femmes seront certainement surreprésentées dans cette catégorie.

35. Une autre activité mérite d'être mentionnée, à savoir le projet de recherche sur la réduction de la pauvreté des ménages dirigés par une femme, qui est en cours à Curaçao depuis septembre 2007.

36. La réduction de la pauvreté retient beaucoup l'attention aux Antilles néerlandaises depuis quelque temps. Initialement, les politiques nationales étaient fondées sur un partenariat avec le Gouvernement néerlandais, en ce qui concerne aussi bien la lutte contre l'extrême pauvreté que les mesures systématiques de réduction de la pauvreté. Il en est résulté une approche vaste et multidisciplinaire. Comme des changements constitutionnels sont imminents, la responsabilité de ces politiques a été confiée au Gouvernement néerlandais et aux gouvernements insulaires. À la fin de 2006, un nouveau programme dénommé *Social Economic Initiative* a été élaboré afin de relier entre elles les questions sociales et les questions économiques.

Article 6

37. La traite des femmes est un délit réprimé par l'article 260 du Code pénal des Antilles néerlandaises. Le chapitre XVIII (atteintes à la liberté individuelle) du deuxième tome du Code pénal offre également une protection aux femmes. La nouvelle version révisée du Code, actuellement en préparation, accordera une importance accrue à cette question.

38. Depuis 2004, les Antilles néerlandaises redoublent d'efforts pour lutter contre la traite. Sur la recommandation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le groupe de travail sur la traite des êtres humains a été élargi pour inclure des ONG et des services gouvernementaux au niveau insulaire. Le groupe de travail est actuellement composé de représentants des entités suivantes :

- Gouvernement central : Direction des affaires judiciaires (Coordonnateur); ministère public; Direction des relations étrangères; Direction du Travail; Direction du développement social; Direction de la santé publique; Administration douanière;
- Gouvernement des îles : représentants du Lieutenant-Gouverneur de Curaçao, du Service de médecine et de santé publique et du Bureau des affaires féminines;
- Organismes privés et semi-publics : Contra Sida Caribbean; Association des Caraïbes pour la recherche et l'action féministes (CAFRA); Bureau du soutien

aux victimes; Centre de promotion des femmes (SEDA); fondation pour la santé mentale *Perspektiva i Sostén Integral* (PSI – Skuchami); Fondation pour la protection des enfants;

- Organisations non gouvernementales : Amnesty International; *Fundación Lazos de Integración Cultural* et *Fundación Solidaridad ku Migrante*. Et aussi les consuls de la République dominicaine, du Venezuela et de la Colombie, ainsi que les Garde-côtes des Antilles néerlandaises et d'Aruba.

39. À Saint-Martin, les efforts de lutte contre la traite sont dirigés par la Fondation des Îles du Vent pour la lutte contre la traite des êtres humains, créée en 2007. La Fondation regroupe des représentants d'organismes de Saint-Martin (notamment le ministère public et le Service de sécurité).

40. La Fondation des Îles du Vent pour la lutte contre la traite des êtres humains a créé un service d'assistance téléphonique grâce à une donation d'UTS, la compagnie de téléphone.

41. Des projets variés sont menés en coopération avec l'OIM. Il s'agit notamment du lancement d'une campagne d'information utilisant des affiches et des brochures dans différentes langues, ainsi que des messages d'intérêt général à diffuser à la radio et à la télévision pour faire connaître le service d'assistance téléphonique créé par les Antilles néerlandaises à Curaçao et à Saint-Martin.

42. En 2006, en coopération avec Comensha/La Strada Netherlands (*Coördinatiecentrum Mensenhandel*), les Antilles néerlandaises ont élaboré un système national d'orientation des victimes de traite qui ont été secourues et qui ont besoin d'aide. Le système est mis périodiquement à jour en concertation avec l'OIM et Comensha.

43. À l'échelle du Royaume, les Pays-Bas, Aruba et les Antilles néerlandaises ont organisé une conférence sur la traite des êtres humains, l'introduction clandestine d'êtres humains dans un pays et l'immigration illégale. Les délégations ont mis en commun leurs connaissances théoriques et leurs connaissances techniques spécialisées – principalement concernant l'application de la loi – et étudié comment mettre en place des formes plus concrètes de coopération. Chaque partie du Royaume a désigné un coordonnateur pour assurer la continuité de la coopération, et les coordonnateurs ont, depuis, défini les plus hautes priorités : prévention, soutien aux victimes, formation pour les forces de l'ordre et mesures complémentaires. Un mémorandum d'accord officialisant la coopération dans ces domaines a été signé.

44. À Curaçao, le personnel des services d'immigration et des services de soutien aux victimes ont reçu une formation donnée par des agents consulaires travaillant à Curaçao, ainsi que des représentants des médias et d'autres organisations compétentes. En outre, le groupe de travail de Curaçao a aidé les autres îles à créer leurs propres groupes de travail. Il a fait participer ces groupes aux activités existantes afin de les aider à renforcer leurs capacités et à former les organismes compétents de leurs îles respectives.

45. En 2005, des ateliers sur la traite des êtres humains ont été organisés à Saint-Martin pour diverses parties prenantes locales.

46. En 2006, le Bureau des questions féminines s'est joint à l'OIM pour accueillir un atelier de trois jours à l'intention des agents des forces de l'ordre, du ministère public, des douaniers, des garde-côtes, Safe Haven et des membres d'un groupe de

discussion de Saint-Martin, de Saba et de Saint-Eustache. En 2007, ce groupe de discussion a décidé de créer la Fondation des Îles du Vent pour la lutte contre la traite des êtres humains, déjà mentionnée. Celle-ci regroupe des membres des groupes de travail de Saint-Martin, de Saba et de Saint-Eustache.

47. Au début de 2007, plusieurs séances d'information ont été organisées à Saba et à Saint-Eustache afin d'amener des parties prenantes et autres parties intéressées à mieux réaliser ce qu'est la traite des êtres humains.

48. L'OIM a apporté un appui à la formation en organisant des réunions régionales et en facilitant le partage de connaissances techniques spécialisées et de pratiques de référence avec d'autres pays de la région des Caraïbes. En 2006, en partenariat avec ses interlocuteurs gouvernementaux des Caraïbes, l'OIM a tenu un atelier de trois jours (Réunion régionale des Caraïbes sur les stratégies de lutte contre la traite des êtres humains) pour essayer de mieux comprendre les conséquences possibles de la traite des êtres humains dans la région. Les participants ont mis l'accent sur des stratégies détaillées en vue d'élaborer une législation régionale et nationale contre la traite, de mener des campagnes d'information et d'apporter une aide directe aux victimes. Les pays suivants ont pris part à la réunion : Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Royaume des Pays-Bas, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Surinam et Trinité-et-Tobago. L'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté et le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) y ont également participé.

Affaires de traite

49. Les affaires qui ont été portées à l'attention du groupe de travail de Curaçao et auxquelles il a été donné suite (mais pas nécessairement sous forme d'enquêtes et de poursuites) ont concerné des personnes éventuellement victimes venant de Colombie, de Cuba et de la République dominicaine. Ces affaires ne sont pas passées au tribunal pour plusieurs raisons, y compris le fait que les personnes concernées ne voulaient pas porter plainte.

50. À Saint-Martin, un homme de nationalité indienne a été arrêté en 2005 pour avoir employé trois femmes comme employées de maison dans des conditions déplorables, sans rémunération ni congé annuel. L'office du travail de Saint-Martin est intervenu pour aider les femmes en question à obtenir les salaires qui leur étaient dus. L'employeur indien a été condamné à payer une amende de 20 000 dollars des États-Unis. L'OIM a été contacté pour faciliter le retour des victimes dans leur pays d'origine respectif.

51. En 2007, trois femmes originaires de la République dominicaine se sont enfuies d'un établissement de prostitution de Saint-Martin parce qu'elles y étaient maltraitées. Elles ont déclaré que le propriétaire du night-club les avait violées et battues et qu'elles n'avaient pas été payées. Il avait pris leurs passeports et leur avait interdit de quitter le night-club. Le propriétaire a été condamné à trois ans de prison avec six mois de sursis. Les victimes ont été placées dans un centre d'accueil et, après avoir fait leur déposition, ont été rapatriées en République dominicaine. La Fondation des Îles du Vent pour la lutte contre la traite des êtres humains les a aidées à organiser leur retour dans leur pays.

52. Une affaire qui s'est passée à Curaçao a concerné un fonctionnaire de l'immigration corrompu et le propriétaire d'un hôtel qui est également un établissement de prostitution. Le propriétaire avait demandé des visas d'entrée pour plusieurs femmes qui ont par la suite travaillé comme prostituées à l'extérieur de l'hôtel. Les deux accusés ont été jugés pour introduction illégale de personnes dans le pays, corruption et falsification de documents officiels. Ils ont été tous deux condamnés à douze mois de prison.

53. Une autre affaire a concerné une mère accusée d'avoir vendu sa fille au propriétaire d'un établissement de prostitution, qui a payé la mère pour avoir des relations sexuelles avec la fille, âgée de 9 ans. Les deux suspects ont été arrêtés en 2008 et sont actuellement détenus pour exploitation sexuelle d'une mineure. Leur affaire passera au tribunal en 2009.

54. D'autres cas considérés comme suspects n'ont pas eu de suite faute de preuves.

Article 7

55. Aux Antilles néerlandaises, les femmes votent et se portent candidates à des fonctions politiques depuis qu'elles ont obtenu le droit de vote, en 1948. Depuis cette date, la participation des femmes à la vie politique, aussi bien au niveau central qu'au niveau insulaire, est une constante. Les Antilles néerlandaises ont eu cinq Premiers Ministres femmes. La première a été nommée en 1977.

56. Deux élections intéressant toutes les îles des Antilles néerlandaises ont été organisées au cours de la période considérée : les élections législatives de 2006 et les élections des conseillers insulaires de 2007.

Tableau 2
Nombre de femmes exerçant des fonctions politiques au niveau national et au niveau insulaire pendant la période 2005-2008

<i>Gouvernement central</i>	<i>Nombre total de femmes</i>	<i>Nombre total d'hommes</i>
Parlement	5	32
Ministres (y compris Sous-Secrétaire d'État)	9	18
Territoire insulaire de Curaçao		
Conseil insulaire	5	35
Conseil exécutif	6	17
Territoire insulaire de Bonaire		
Conseil insulaire	2	7
Conseil exécutif	2	6
Territoire insulaire de Saint-Martin		
Conseil insulaire	3	9
Conseil exécutif	2	3
Territoire insulaire de Saint-Eustache		
Conseil insulaire	1	4
Conseil exécutif	1	1
Territoire insulaire de Saba		
Conseil insulaire	1	4
Conseil exécutif	0	2

Source : Conseils exécutifs des territoires insulaires et Parlement des Antilles néerlandaises.

Curaçao

57. Aux élections législatives de 2006, 61 femmes et 161 hommes se sont portés candidats. Des femmes étaient têtes de liste de 3 partis politiques sur 14. Aux élections des conseillers insulaires de 2007, 54 femmes et 225 hommes se sont portés candidats. Des femmes étaient têtes de liste de 3 partis politiques sur 11.

Bonaire

58. Aux élections législatives de 2006, 4 femmes et 18 hommes se sont portés candidats. Quatre partis politiques ont participé aux élections. Aux élections des conseillers insulaires de 2007, 17 femmes et 41 hommes se sont portés candidats. Quatre partis politiques ont participé aux élections.

Saint-Martin

59. Aux élections législatives de 2006, 11 femmes et 27 hommes se sont portés candidats. Des femmes étaient têtes de liste de 2 partis politiques sur 6. Aux élections des conseillers insulaires de 2007, 16 femmes et 49 hommes se sont portés candidats. Des femmes étaient têtes de liste de 2 partis politiques sur 6.

Saint-Eustache

60. Aux élections législatives de 2006, 6 femmes et 14 hommes se sont portés candidats. Une femme était tête de liste d'un parti politique. Quatre partis politiques ont participé aux élections. Aux élections des conseillers insulaires de 2007, 5 femmes et 13 hommes se sont portés candidats. Quatre partis politiques ont participé aux élections.

Saba

61. Aux élections législatives de 2006, 3 femmes et 7 hommes se sont portés candidats. Une femme était tête de liste de l'un des deux partis politiques. Aux élections des conseillers insulaires de 2007, 3 femmes et 8 hommes se sont portés candidats. Une femme était tête de liste de l'un des deux partis politiques.

62. En mars 2006, Emily de Jongh-Elhage est devenue le cinquième Premier Ministre des Antilles néerlandaises. Une femme a également été nommée au poste de Gouverneur général par intérim. En outre, à Curaçao, les postes de Gouverneur de l'île et de Gouverneur par intérim sont occupés par des femmes. À Saint-Martin, le Gouverneur de l'île par intérim est une femme, de même que la secrétaire de l'administrateur de l'île (*Eilandsecretaris*). Plusieurs femmes sont chefs de département au Gouvernement central et dans les gouvernements insulaires.

63. S'agissant du corps judiciaire des Antilles néerlandaises, il convient de noter que le poste de Président de la Cour de justice commune est occupé par une femme. En 2005, il y avait 5 juges femmes et 19 juges hommes. En 2006 et 2007, il y avait 6 juges femmes et 21 juges hommes. Au cours de la période considérée, il y avait 3 procureurs femmes et 10 procureurs hommes. À Curaçao, il y avait 63 avocates et 117 avocats.

Article 8

64. Il convient de se reporter aux rapports antérieurs.

65. En 2007 et 2008, le Premier Ministre des Antilles néerlandaises était membre du Groupe de travail sur les femmes à des postes de responsabilité.

66. Au cours de la période considérée, 4 hommes et 3 femmes des Antilles néerlandaises étaient détachés auprès du Service des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

Article 9

67. La loi des Pays-Bas sur la nationalité (Bulletin des lois et décrets 1984, 628) ne comporte aucune disposition discriminatoire à l'égard des femmes en ce qui concerne l'acquisition ou la perte de la nationalité hollandaise. Les modes d'acquisition de la citoyenneté hollandaise et de renonciation à la nationalité hollandaise sont les mêmes pour les hommes et les femmes. En outre, les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes pour ce qui est de la nationalité de leurs enfants.

Article 10

68. Aux Antilles néerlandaises, l'éducation est accessible à tous. L'enseignement primaire est gratuit, mais l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel

secondaire et supérieur sont payants. Les étudiants répondant à certains critères peuvent demander des bourses.

69. Le Décret national sur la formation obligatoire pour les jeunes a été introduit en février 2006 pour les jeunes de 16 à 24 ans. Il offre aux jeunes qui ont abandonné leur scolarité une possibilité soit d'obtenir des qualifications qui les aideront à trouver un emploi, soit de retourner dans l'enseignement de type classique en passant par une classe-passerelle. Le but est de limiter le nombre de jeunes de cette catégorie. Les autorités nationales et insulaires, les écoles et les ONG participent toutes à la mise en œuvre de cette stratégie.

70. Le projet a été lancé à titre expérimental et a concerné 38 jeunes de Bonaire, 110 de Curaçao, 13 de Saint-Eustache et 72 de Saint-Martin. Une fois que les projets-pilotes ont été menés à bonne fin, les programmes de formation proprement dits ont été lancés.

71. Afin de donner la plus grande incidence possible au Décret national et d'exploiter au mieux les capacités existantes, plusieurs stratégies ont été combinées : élever l'âge de la scolarité obligatoire, améliorer l'enseignement secondaire préprofessionnel et apporter des changements dans l'enseignement secondaire professionnel. L'objectif est de réduire de manière radicale le taux d'abandon scolaire dans le groupe d'âge des 16-18 ans et de faire en sorte que ce taux devienne presque nul en trois ans. Les Pays-Bas financent ce projet.

Réformes de l'enseignement

72. Les objectifs nationaux des Antilles néerlandaises en matière d'éducation sont les suivants :

- Permettre à tous les enfants d'accéder facilement à une éducation de haute qualité et d'en tirer profit, donnant ainsi à tous les citoyens des chances égales de réaliser toutes leurs potentialités et de participer au développement économique et social;
- S'assurer que tous les Antillais bénéficient d'un niveau d'éducation générale qui leur permette d'être des acteurs de la société antillaise, de la région et du monde en général sans compromettre leur identité culturelle.

73. Un Plan Delta, intégré et axé sur les résultats, a été élaboré en tant que moteur d'une initiative novatrice et ciblée qui vise à donner aux jeunes Antillais un meilleur départ dans la vie. Ce plan englobe plusieurs programmes qui abordent la question sous différents angles :

1. Prolongation de la durée de la scolarité obligatoire (qui sera de 4 à 18 ans), et amélioration de son application;
2. Intégration du Programme de formation obligatoire pour les jeunes et mesures visant à accroître au maximum son incidence et ses effets;
3. Mesures visant à rendre les réformes de l'éducation plus durables et d'application plus pratique;
4. Soutien à l'exercice des responsabilités parentales, encourageant ainsi la participation des parents;
5. Encouragement du multilinguisme en tant qu'aspect positif du développement;

6. Création d'un cadre qui permette d'accroître au maximum la participation des jeunes Antillais au marché de l'emploi.

74. En cinq ans environ, le Plan Delta devrait élever le niveau de l'enseignement offert aux jeunes Antillais à un degré acceptable, permettre la réforme du système tout entier et faire baisser les taux d'abandon scolaire et de chômage des jeunes à un niveau acceptable. L'enseignement de type classique, le Programme de formation obligatoire pour les jeunes et les cours spéciaux mettront les jeunes à même de jouer leur rôle dans des conditions optimales dans la société en leur permettant d'entrer dans la vie active en tant que citoyens pleinement opérationnels.

75. Au cours des dix dernières années, conformément aux objectifs nationaux en matière d'éducation, plusieurs démarches novatrices ont été menées afin de parvenir aux normes requises. Le Plan Delta s'appuie sur ce processus de réforme qui, au cours des cinq dernières années (2003-2007), a porté essentiellement sur les domaines définis dans les paragraphes suivants.

Enseignement primaire

Éducation de base

76. L'éducation de base a été introduite simultanément dans les cinq îles des Antilles néerlandaises. En 2007/2008, elle était opérationnelle et ce, depuis cinq ans. Sa mise en œuvre est une opération importante et complexe. Étant donné la nature de l'opération, certains facteurs particuliers propres à chaque île et la mise à contribution d'institutions très diverses aux niveaux national et insulaire, certaines îles ont obtenu de meilleurs résultats que d'autres.

77. L'éducation de base est non sélective et axée sur le développement des élèves, et elle s'adresse à des élèves à différents stades de développement. À l'origine, elle comportait trois cycles. Le premier cycle concernait les 4-8 ans, le deuxième cycle les 8-12 ans et le troisième cycle les 12-14 ans. Ce système fondé sur les groupes d'âge a été remplacé par un système de groupes hétérogènes multi-âges. En 2005/2006, le Ministre a proposé certains changements d'orientation. À la suite de ces changements, la méthode du regroupement multi-âges des élèves est devenue facultative, bien que les enseignants doivent toujours différencier les enfants selon la vitesse d'apprentissage et le contenu des leçons. Le système comporte maintenant deux cycles au lieu de trois. Le premier cycle regroupe les 4-8 ans et le second cycle les 8-12 ans. Ce qui était auparavant le troisième cycle est devenu le premier stade (cycle de base) de l'enseignement secondaire.

78. Conformément à une proposition du Ministre de l'éducation et de la culture, les conseils d'établissement scolaire déterminent eux-mêmes la langue d'enseignement. Outre le papiamento (langue maternelle de la population des Îles sous le Vent) et l'anglais (langue maternelle de la population des Îles du Vent), les écoles peuvent également choisir le hollandais comme langue d'enseignement, ou encore opter pour un enseignement bilingue (papiamento-hollandais ou anglais-hollandais).

79. En 2007/2008, les enseignants recevront une formation spéciale qui facilitera leur adaptation au nouveau système de deux cycles. Des matériels didactiques spécialement prévus pour le nouveau système ont été mis au point et des manuels en papiamento ont été publiés pour promouvoir la langue et aider les enfants à s'améliorer en lecture.

Enseignement adapté à des besoins spéciaux

80. Un document directif a été établi concernant les réformes de l'enseignement adapté à des besoins spéciaux. Son objet est de convertir les établissements dispensant ce type d'enseignement en centres de services spécialisés qui pourront aider les écoles d'éducation de base et leur offrir un appui. Il conviendrait d'étudier ces propositions sous tous les angles dans un plan directeur. Des propositions ont également été élaborées concernant l'accueil des élèves ayant des besoins spéciaux dans l'éducation de base, et il appartient maintenant aux écoles de les examiner en détail. Dans le nouveau système, les élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement bénéficieront des soins dont ils ont besoin pour participer à l'éducation de base, plutôt que d'être envoyés dans des écoles spéciales. L'enseignement adapté à des besoins spéciaux ne concernera que ceux qui ne peuvent pas suivre dans l'éducation de base et qui ont besoin d'un encadrement très spécialisé.

Enseignement secondaire

Innovations dans l'enseignement secondaire spécialisé du 2^e cycle et l'enseignement pré-universitaire

81. Les principes qui fondent la politique des innovations dans l'enseignement secondaire spécialisé du 2^e cycle et l'enseignement pré-universitaire sont les suivants :

- Lutte contre la sélection sociale;
- Système d'enseignement cohérent;
- Prise en considération des différences individuelles et attention accrue accordée aux élèves faibles;
- Égalité entre l'enseignement professionnel et l'enseignement secondaire général.

82. À l'heure actuelle, l'enseignement secondaire spécialisé du 2^e cycle et l'enseignement pré-universitaire comportent chacun deux cycles. Les premiers cycles se composent d'un enseignement secondaire de base et d'une « année de spécialisation » qui prépare les étudiants aux cours de formation approfondie correspondants; les seconds cycles, plus avancés, durent 3 ans pour l'enseignement secondaire spécialisé et 4 ans pour l'enseignement pré-universitaire. Pendant la première année du second cycle, les étudiants doivent choisir entre quatre spécialisations : économie et société, science et technologie, science et santé et culture et société. Chaque spécialisation comporte un tronc commun, un module spécialisé et un module optionnel à choisir entre plusieurs disciplines.

83. Dans l'enseignement secondaire spécialisé du 2^e cycle, les cours sont donnés en hollandais, langue obligatoire pour tous les étudiants. L'anglais est également obligatoire, ainsi que le papiamento (langue parlée par la très grande majorité de la population des Îles sous le Vent). En outre, les étudiants apprennent l'espagnol.

84. Dans l'enseignement pré-universitaire, le hollandais, l'anglais et le papiamento sont obligatoires, avec une autre langue à choisir entre l'espagnol, le français et l'allemand. Le programme d'enseignement en papiamento est encore en cours d'élaboration. Dans les prochaines années, il faudra intensifier le travail consacré

aux cours de formation des enseignants de niveau 1 et à l'élaboration des matériels didactiques. Dans les Îles du Vent, il est obligatoire d'étudier dans une langue moderne (espagnol ou français) en plus du hollandais et de l'anglais.

Enseignement professionnel

85. L'enseignement professionnel regroupe l'enseignement secondaire préprofessionnel et l'enseignement secondaire professionnel qui lui fait suite. En résumé, les principes qui fondent la politique en matière d'enseignement professionnel aux Antilles néerlandaises sont les suivants :

- Cet enseignement doit tirer parti de l'ensemble des connaissances générales et techniques acquises dans l'éducation de base. Cette éducation générale est importante pour l'épanouissement personnel et l'aptitude à être un acteur opérationnel de la société antillaise, ainsi que pour acquérir les qualifications clés requises par le marché du travail moderne;
- Il doit préparer les étudiants à passer des études à la vie active;
- Dans un monde où la société, l'économie et la technologie évoluent rapidement, il doit donner aux étudiants les outils qui leur permettront d'apprendre tout au long de leur vie quelle que soit la profession dans laquelle ils se lancent;
- Il ne doit pas y avoir de cloison rigide entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général, qui sont aussi valables l'un que l'autre;
- L'enseignement professionnel doit respecter l'hétérogénéité des groupes d'étudiants en termes d'aptitudes et d'intérêts, et offrir davantage de spécialisations ainsi que d'enseignements à la carte grâce à des programmes, à des matériels et à des méthodes d'enseignement différenciés;
- L'enseignement professionnel doit être accessible aussi à ceux qui travaillent déjà ou qui cherchent un emploi.

Enseignement secondaire préprofessionnel

86. L'enseignement secondaire préprofessionnel regroupe l'enseignement préprofessionnel et le premier cycle qui mène à l'enseignement secondaire spécialisé. Il offre une formation dans trois secteurs : 1) technologie; 2) soins et travail social; 3) économie. Il vise à assurer l'égalité des chances en donnant aux élèves un délai pour choisir leur profession et ce, en intégrant des matières générales et professionnelles et un enseignement par sections.

87. Les deux premières années du cours de 4 ans visent essentiellement à donner à tous les élèves des connaissances générales. En 3^e année, les élèves choisissent l'une des trois options suivantes : programme théorique de formation de cadres moyens; programme pratique de formation de cadres moyens; programme pratique de base. L'enseignement secondaire préprofessionnel n'est pas un cycle de fin d'études. Après la 4^e et dernière année, les élèves poursuivent dans l'enseignement secondaire professionnel ou bien, s'ils le veulent, dans l'enseignement secondaire spécialisé de 2^e cycle.

88. Une option est prévue pour les élèves qui prennent du retard, à savoir le Soutien supplémentaire individualisé : il s'adresse aux élèves qui devraient pouvoir

suivre les programmes de l'enseignement secondaire préprofessionnel mais qui ont des difficultés à le faire. Cette option offre aux élèves un soutien supplémentaire afin qu'ils puissent achever le programme qu'ils ont choisi et obtenir un diplôme. Pour que l'enseignement secondaire préprofessionnel réponde réellement aux besoins de ces élèves, des réglementations particulières ont été incluses dans le mémorandum d'amendement du projet de décret national.

89. Les élèves qui ont du mal dans l'enseignement secondaire préprofessionnel, même en bénéficiant du soutien supplémentaire, peuvent s'orienter vers la formation professionnelle de base. Celle-ci, qui est en principe un cycle de fin d'études, les prépare à l'emploi. Elle a été introduite en 2005/2006.

Enseignement secondaire professionnel

90. L'enseignement secondaire professionnel a été introduit en 2004/2005 en fusionnant l'enseignement secondaire professionnel du 2^e cycle, les cours de l'enseignement secondaire professionnel du 2^e cycle court et les cours offerts par le centre national de formation professionnel FEFFIK. Deux programmes sont prévus : étudier tout en travaillant (programme plutôt théorique conçu pour les étudiants du programme théorique de formation de cadres moyens) et travailler tout en étudiant (programme plus pratique conçu pour les étudiants du programme pratique de formation de cadres moyens et du programme pratique de base). Les programmes peuvent être suivis à 4 niveaux :

- Niveau 1 : formation au niveau d'auxiliaires (1 an)
- Niveau 2 : formation professionnelle de base (2 ans)
- Niveau 3 : formation professionnelle (3/4 ans)
- Niveau 4 : formation de cadres moyens (4 ans)

91. Il n'y a aucune exigence minimale pour l'admission aux deux premiers niveaux, qui conviennent aux étudiants du programme pratique de base. Les étudiants de la formation professionnelle de base peuvent entrer dans l'enseignement secondaire professionnel au niveau 1. Les étudiants du programme pratique de formation de cadres moyens peuvent suivre les programmes du niveau 3, tandis que les étudiants du programme théorique de formation de cadres moyens peuvent suivre les programmes des niveaux 3 ou 4.

Ku Kara pa Laman – Facing the Waves

92. Le projet Ku Kara pa Laman/Facing the Waves a été lancé en 2006 compte tenu d'un programme travail-études suivi par plusieurs étudiants du FEFFIK au printemps 2004 et pour lui faire suite. Le projet a deux objectifs : établir une liaison par ferry entre les Antilles néerlandaises, Aruba et le Venezuela, et créer une école flottante dénommée « Ku Kara pa Laman » qui offre un enseignement gratuit à des jeunes défavorisés dans le cadre du programme de formation obligatoire pour les jeunes.

93. Le programme, d'une durée de 6 mois, offre à des jeunes de 16 à 24 ans qui ont peu ou pas du tout d'instruction la possibilité d'étudier, de travailler et de vivre dans une école flottante. Ils ont la possibilité de s'épanouir sur le plan personnel et professionnel, d'améliorer leurs chances sur le marché du travail ou de poursuivre leur éducation. Une fois qu'ils ont terminé le programme, ils peuvent poser leur

candidature pour une formation navale au niveau 1 (formation de matelots) ou au niveau 2 (formation d'officiers) après un programme- passerelle. Ils peuvent aussi choisir de postuler directement pour des emplois terrestres, dans la restauration par exemple.

94. Le projet Ku Kara pa Laman est un projet encourageant qui apportera des avantages durables. Toutefois, on ne peut pas espérer qu'il fera tout de suite baisser les taux d'abandon scolaire actuels. Pour le moment, un seul navire participe à ce projet. Il reste que, si chaque navire immatriculé auprès des autorités des Antilles prenait en charge 4 jeunes, on totaliserait 1 200 participants à chaque fois. C'est pourquoi ce projet offre des possibilités exceptionnelles de contribuer dans une mesure considérable à résoudre les problèmes de l'éducation et de l'emploi pour ce groupe d'âge. Les coûts devraient être récupérés assez rapidement aussi bien en termes de capacité de gain des participants une fois qu'ils ont terminé le cours qu'en termes de revenu provenant du trafic de fret et de passagers.

Tableau 3

Enseignement à plein temps, général, professionnel et adapté à des besoins spéciaux aux Antilles néerlandaises, 2005-2006

Ann/e	2005-2006			
	Nombre d'établissements d'enseignement	Nombres d'étudiants		
		Garçons	Filles	Total
Bonaire				
Éducation de base, 1 ^{er} et 2 ^e cycles	5	870	947	1 817
Enseignement primaire adapté à des besoins spéciaux	1	14	42	56
Enseignement secondaire de base (préprofessionnel et spécialisé, niveaux 1 et 2)	1	203	240	443
Enseignement secondaire du 2 ^e cycle (spécialisé, niveaux 3, 4 et 5)	1	150	185	335
Enseignement secondaire préprofessionnel (niveaux 3 et 4)	1	278	269	547
Enseignement secondaire professionnel	1	31	80	111
Formation professionnelle de base	1	79	26	105
Curaçao				
Éducation de base, 1 ^{er} et 2 ^e cycles	104	8939	8678	17 617
Enseignement primaire adapté à des besoins spéciaux	18	773	314	1 087
Enseignement secondaire de base (préprofessionnel, technique 1 et 2)	20	1 855	1 745	3 600
Enseignement secondaire de base (spécialisé, niveaux 1 et 2)	2	373	621	994
Enseignement secondaire du 2 ^e cycle (spécialisé et pré-universitaire, niveaux 3, 4, 5 et 6)	3	839	989	1 828
Enseignement secondaire préprofessionnel (niveaux 3 et 4)	20	1 268	1 441	2 709
Enseignement secondaire professionnel	5	1 111	1 670	2 781
Formation professionnelle de base	5	569	287	856
Établissement de formation d'enseignants	1	–	–	204
Université des Antilles néerlandaises	1			
Faculté de droit		84	152	236

Ann/e	2005-2006			Total
	Nombre d'établissements d'enseignement	Nombres d'étudiants		
		Garçons	Filles	
Faculté de sciences sociales et économiques		252	613	865
Faculté polytechnique		357	90	447
Faculté des arts et des lettres		25	136	161
Saba				
Éducation de base, 1 ^{er} et 2 ^e cycles	1	44	62	106
Enseignement secondaire de base (préprofessionnel et préparation à l'examen du Conseil des examens des Caraïbes (CXC), niveaux 1 et 2)	1	25	16	41
École secondaire avec enseignement en anglais (CXC, niveaux 3, 4 et 5)	1	18	21	39
Enseignement secondaire préprofessionnel (niveaux 3 et 4)	1	12	5	17
Saint-Eustache				
Éducation de base, 1 ^{er} et 2 ^e cycles	4	148	159	307
Enseignement secondaire de base (préprofessionnel et spécialisé, niveaux 1 et 2)	1	63	58	121
Enseignement secondaire préprofessionnel (niveaux 3 et 4)	1	40	41	81
Enseignement secondaire du 2 ^e cycle (spécialisé, niveaux 3, 4 et 5)	1	3	4	7
Université de médecine ²	1	19	21	40
Saint-Martin				
Éducation de base, 1 ^{er} et 2 ^e cycles	17	1 360	1 349	2 709
Enseignement primaire adapté à des besoins spéciaux	1	51	35	86
Enseignement secondaire de base (préprofessionnel, niveaux 1 et 2)	3	403	428	831
Enseignement secondaire de base (CXC, niveaux 1 et 2)	2	99	161	260
Enseignement secondaire de base (spécialisé, niveaux 1 et 2)	1	35	78	113
Enseignement secondaire du 2 ^e cycle (spécialisé et pré-universitaire, niveaux 3, 4,5 et 6)	1	84	176	260
École secondaire avec enseignement en anglais (CXC, niveaux 3, 4 et 5)	2	195	270	465
Enseignement secondaire préprofessionnel (niveaux 3 et 4)	3	406	440	846
Formation professionnelle de base	1	151	39	190
Université de Saint-Martin ³	1	60	172	232

Source : Annuaire statistique des Pays-Bas, 2006-2007.

Enseignement supérieur

95. La politique en matière d'enseignement supérieur des Antilles néerlandaises vise à appuyer les établissements d'enseignement locaux, afin de lutter contre l'exode des cerveaux et de créer une base locale de gens d'un haut niveau d'instruction, condition nécessaire à un développement social durable. À l'université nationale, l'Université des Antilles néerlandaises (UNA), s'ajoute l'Université de Saint-Martin (USM). Des modalités types de financement sont en

² Étudiants du premier semestre d'études.

³ Ibid.

cours d'élaboration et doivent assurer que l'allocation des fonds du Gouvernement à l'UNA, à l'USM et aux autres instituts d'enseignement supérieur répondant aux critères requis se passe de manière simple, transparente et responsable.

Université des Antilles néerlandaises

96. L'UNA se compose de 4 facultés : la Faculté de droit, la Faculté de sciences sociales et économiques, la Faculté polytechnique et la Faculté des arts et des lettres. L'UNA tient beaucoup à surveiller elle-même ses processus de prise de décisions et les modifications de la législation pertinente, et elle s'emploie avec succès à mettre au point un système d'accréditation pour plusieurs programmes.

97. La Faculté des arts et des lettres sera bientôt dénommée Faculté de formation pédagogique et d'études culturelles et offrira des cours de quatre ans de formation d'enseignants de niveau 2 en papiamento, anglais et hollandais, ainsi qu'un cours de formation d'enseignants de l'éducation de base.

98. Il existe deux versions de la formation d'enseignants de niveau 2 en papiamento : formation à plein temps (introduite en 2002/2003) ou formation intensive (introduite en 2003/2004). La formation d'enseignants de niveau 2 en anglais a été introduite en 2004/2005, suivie par la formation en hollandais en 2005/2006. Les étudiants de Curaçao et de Bonaire sont en mesure de suivre un itinéraire de formation individuel depuis 2004/2005 et 2005/2006, respectivement.

99. En 2006/2007, le cours de formation d'enseignants de l'éducation de base a été mis en place à Curaçao, suivi par celui de Bonaire en janvier 2007.

100. En prévision de la Loi sur l'enseignement supérieur, les cours de formation d'enseignants de l'éducation de base commenceront à appliquer le système européen de transfert d'unités de valeur (ECTS). La formation des enseignants de niveau 2 en hollandais, papiamento et anglais suivra, après l'année universitaire 2007/2008.

101. La Faculté de droit, qui travaille en étroite collaboration avec des universités et des facultés très diverses, a commencé d'introduire le système Bachelor-Master (licence-maîtrise) en 2003/2004.

102. La Faculté polytechnique offre trois grands programmes sanctionnés par des diplômes :

- Architecture et génie civil
- Technologies de l'information et systèmes électriques
- Technologies industrielles

103. La Faculté de sciences sociales et économiques applique le système ECTS.

Tableau 4
Diplômés de l'Université des Antilles néerlandaises (UNA), 2003-2006

<i>Diplômés de l'Université des Antilles néerlandaises</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Faculté de droit						
Étudiants	7	10	3	3	4	5
Étudiantes	11	17	12	14	18	15
Total	18	27	15	17	22	20
Faculté de sciences sociales et économiques						
Étudiants	11	8	6	1	1	6
Étudiantes	22	18	9	13	15	22
Total	33	26	15	14	16	28
Faculté polytechnique						
Étudiants	16	20	5	14	15	17
Étudiantes	3	3	13	6	8	3
Total	19	23	18	20	23	20
Faculté des arts et des lettres						
Étudiants						2
Étudiantes						7
Total	70	76	48	51	61	86
Étudiants	34	38	14	18	20	32
Étudiantes	36	38	34	33	41	54

Source : Annuaire statistique des Pays-Bas, 2006-2007.

Akademia Pedagógiko Kòrson

104. L'Akademia Pedagógiko Kòrson (APK) a entamé la mise au point d'un nouveau programme d'études pour la formation des enseignants de l'éducation de base. La formation du personnel a débuté en 2003, et le programme a été lancé en 2004, marquant la fin de l'ancien modèle de cours de formation des enseignants du primaire et de l'école maternelle.

Tableau 5
Étudiants de l'Akademia Pedagógiko Kòrson, 2003/2004

	<i>Étudiants</i>	<i>Étudiantes</i>	<i>Total</i>
Formation d'enseignants du primaire	10	127	137
Formation d'enseignants de l'école maternelle	7	95	102
Total	17	222	239

Tableau 6
Étudiants de l'Akademia Pedagógiko Kòrson, 2006/2007

	<i>Étudiants</i>	<i>Étudiantes</i>	<i>Total</i>
Formation d'enseignants du primaire	8	60	68
Formation d'enseignants de l'école maternelle	7	87	94
Total	15	147	162

Université de Saint-Martin

105. L'Université de Saint-Martin (USM) offre une formation aux niveaux suivants :

- Diplôme du premier cycle
 - Entreprises
 - Culture générale
 - Informatique
- Licence
 - Gestion des entreprises
 - Éducation
- Maîtrise
 - Éducation

Programmes d'études (non sanctionnés par un diplôme)

- Programme d'enrichissement personnel des adultes
- Anglais langue seconde
- Préparation au General Equivalency Diploma (GED)
- Préparation aux études universitaires
- Éducation continue

106. Un diplôme délivré par les systèmes éducatifs hollandais, américain, français ou anglais est exigé pour être admis.

Tableau 7
Diplômés de l'Université de Saint-Martin (USM), 2004-2006

	2004	2005	2006
Diplôme du premier cycle – Culture générale			
Étudiants	2	2	1
Étudiantes	6	13	14
Total	8	15	15
Diplôme du premier cycle – Entreprises			
Étudiants	2	9	3
Étudiantes	8	6	13
Total	10	15	16
Diplôme du premier cycle - Informatique			
Étudiants	-	-	0
Étudiantes	-	-	1
Total	-	-	1
Licence – Éducation			
Étudiants	0	0	0
Étudiantes	3	2	6
Total	3	2	6
Licence – Gestion des entreprises			
Étudiants	0	0	0
Étudiantes	3	2	4
Total	3	2	4
Total	22	32	41
Étudiants	4	11	4
Étudiantes	18	21	37

Source : Annuaire statistique des Pays-Bas, 2006-2007.

107. D'autres institutions offrent également des programmes d'enseignement supérieur professionnel de pédagogie, dont un grand nombre sont reconnus par le Gouvernement antillais. Elles entretiennent souvent d'étroites relations de travail avec des institutions des Pays-Bas.

108. En outre, il existe aux Antilles néerlandaises plusieurs écoles de médecine qui fonctionnent sur la base d'une charte :

- Bonaire : Saint-James School of Medicine; Xavier University School of Medicine
- Curaçao: St Martinus University Faculty of Medicine; Caribbean Medical University

- Saba: Saba University School of Medicine
- Saint-Eustache: University of Sint Eustatius Medical School
- Saint-Martin: American University of the Caribbean School of Medicine

109. Les écoles de médecine institueront bientôt un système d'accréditation de leurs cours. Les activités préparatoires sont déjà bien avancées.

Législation

110. Plusieurs modifications ont été apportées à la législation pour tenir compte de l'évolution des politiques :

- Amendement du Décret national sur la formation obligatoire pour les jeunes

Le Décret national sur la formation obligatoire pour les jeunes est entré en vigueur en 1991 et s'appliquait alors aux 6-15 ans. Il a été modifié pour tenir compte des changements survenus depuis, et s'applique maintenant aux jeunes de 4 à 18 ans. On intensifie les efforts visant à assurer que les enfants d'âge scolaire soient scolarisés. Ces efforts consistent à surveiller les progrès des enfants et à les aider s'ils risquent d'abandonner leur scolarité sans avoir des qualifications de base. Le Décret national sur la formation obligatoire pour les jeunes amendé, promulgué par les États des Antilles néerlandaises le 22 juin 2007, est entré en vigueur le 1^{er} août 2007. En baissant l'âge minimum de la scolarité obligatoire, le Gouvernement espère assurer à tous les enfants des Antilles néerlandaises une éducation de base minimale, qui constituera un socle solide pour la suite de leurs études. Encourager les enfants à un jeune âge leur donnera un meilleur départ, améliorera leurs chances et accroîtra au maximum leurs possibilités de se développer. C'est particulièrement vrai pour les enfants de milieux défavorisés, dont les parents pourraient très bien ne pas comprendre la nécessité d'encourager une éducation précoce. Le but recherché en élevant l'âge maximum à 18 ans est de réduire au minimum le nombre d'abandons scolaires en donnant à tous les jeunes une formation et une éducation, ainsi que la possibilité d'atteindre au moins le premier cycle de l'enseignement secondaire professionnel. Ils pourront ainsi trouver plus facilement du travail. Les jeunes de 18 ans qui n'ont pas atteint ce niveau relèveront du Décret national sur la formation obligatoire pour les jeunes.

- Décret national sur la formation obligatoire pour les jeunes

Ce décret s'applique aux jeunes de 16 à 24 ans, dont un pourcentage élevé abandonnent l'enseignement secondaire sans avoir de diplôme. Pour résoudre ce problème, le décret prévoit des réglementations relatives à la scolarité et à la formation et donne à ce groupe cible une seconde chance d'atteindre un niveau d'instruction qui leur permette d'entrer avec succès sur le marché du travail.

Aide financière aux étudiants

111. Le Gouvernement en place entre 1999 et 2002 a décidé de décentraliser le système national d'aide financière aux étudiants. En conséquence, chaque territoire insulaire a introduit son propre système (à l'exception de Curaçao, où la Fondation pour l'aide financière aux étudiants de Curaçao, Stichting Studiefinanciering Curaçao (SSC) existait déjà depuis 1990).

112. En 2004, Bonaire a créé la Fondation pour l'aide financière aux étudiants de Bonaire (Fundashon Finansiamento di Estudio di Bonaire (FINEB)). À Saint-Martin, l'administrateur de l'île est responsable de l'aide financière aux étudiants, tandis que le Gouvernement national est responsable de celle des étudiants de Saba et de Saint-Eustache. L'aide financière est prévue pour ceux qui étudient dans l'enseignement secondaire professionnel, l'enseignement supérieur professionnel ou au niveau universitaire à Curaçao, aux Pays-Bas ou dans les Caraïbes/États-Unis d'Amérique.

Fondation pour l'aide financière aux étudiants de Curaçao

113. Depuis 2006/2007, la Fondation pour l'aide financière aux étudiants de Curaçao (SSC) a mis en place un système d'aide financière pour tout étudiant souhaitant étudier dans un institut reconnu par la SSC à Curaçao, dans la région⁴ ou aux Pays-Bas. Les étudiants qui recevaient déjà des bourses d'étude avant 2006/2007 ne relèvent pas du nouveau système. Le nouveau système, également dénommé « aide financière de base », consiste en une bourse de base, une bourse additionnelle et un prêt de base. Il est conçu pour couvrir les frais d'inscription universitaire ou les frais de scolarité, les manuels, les transports publics et l'assurance.

114. En vertu du nouveau système, tous les étudiants ont droit à 30 % d'un montant de référence, indépendamment des revenus de leurs parents. C'est l'aide financière de base.

115. La SSC se fonde sur l'hypothèse que les parents contribueront pour un montant supplémentaire représentant 30 % des frais d'études essentiels. Si les revenus des parents ne leur permettent pas de le faire, le Gouvernement fournira une bourse additionnelle pour compenser tout ou partie de cette contribution. La bourse de base et la bourse additionnelle sont soumises aux mêmes conditions et constituent, en fait, une aide liée aux résultats accordée aux étudiants pour la durée normale de leurs études. Si les étudiants remplissent certains objectifs, ils n'auront à rembourser qu'une partie de la bourse.

116. Le prêt de base représente une aide supplémentaire facultative qui s'ajoute à la bourse de base et à la bourse additionnelle. Les étudiants paient un intérêt sur ce prêt.

117. Sous certaines conditions, les étudiants peuvent également demander :

- Un *prêt d'études additionnel* pour couvrir les dépenses de matériels supplémentaires, d'autres dépenses entraînées par la participation à des cours dispensés par des institutions enregistrées auprès de la SSC, des dépenses de voyage, les coûts de matériel spécialisé et des dépenses personnelles. Le montant de ce prêt varie suivant les revenus des parents;

⁴ La « région » s'entend des Caraïbes et des États-Unis d'Amérique. Faute de ressources, l'aide financière aux étudiants était limitée il y a quelques années à Aruba. Depuis 2006/2007, la SSC a progressivement élargi les options offertes pour étudier dans la région. En 2007/2008, elle a introduit l'aide financière pour ceux qui suivent certains cours (agriculture et tourisme) à l'University of West Indies (UWI) à Trinité-et-Tobago. Peuvent également en bénéficier ceux qui suivent une formation d'enseignants de niveau 2 à l'Instituto Pedagogiko Arubano (IPA).

- Une *indemnité de logement* pour couvrir les dépenses de location d'une chambre dans un organisme enregistré auprès de la SSC. Cette indemnité varie suivant les revenus des parents, et elle est accordée à des étudiants de l'enseignement supérieur professionnel à Curaçao ou dans la région;
- Un *prêt d'études complémentaire*, qui ne peut être demandé que lorsque la période couverte par la bourse d'études liée aux résultats est écoulee. La période de remboursement peut aller jusqu'à deux ans. Les étudiants paient un intérêt sur ce prêt. Les parents, les représentants légaux et/ou les compagnes ou compagnons d'étudiants aux Pays-Bas sont tenus de payer aux étudiants une contribution parentale ou une contribution au titre de compagne ou de compagnon.

118. Les étudiants qui ne répondent pas aux conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de base mais souhaitent malgré tout faire des études peuvent demander un *prêt d'études exceptionnel*. Celui-ci n'est accordé que pour des cours dispensés par des institutions d'enseignement « de seconde chance » enregistrées auprès de la SSC.

Fondation pour l'aide financière aux étudiants de Bonaire

119. La Fondation pour l'aide financière aux étudiants de Bonaire (FINEB) est encore en cours de création et, pour le moment, n'accorde de bourses d'études qu'à des étudiants qui étudient à Bonaire, à Curaçao, à Aruba et aux Pays-Bas. Jusqu'à une date récente, les étudiants souhaitant aller jusqu'à l'examen de fin d'études (niveau 6) au niveau pré-universitaire ailleurs dans les Antilles néerlandaises pouvaient prétendre à une indemnité pour financer les coûts de leurs études. Les étudiants peuvent désormais poursuivre des études de ce niveau à Bonaire.

Écoles publiques, écoles privées financées par le Gouvernement et écoles privées non financées par le Gouvernement

120. Il existe plusieurs types d'écoles aux Antilles néerlandaises. Parallèlement aux écoles dirigées par les administrations insulaires (écoles publiques), il existe des écoles fondées sur les principes de certaines confessions religieuses ou philosophies, dirigées par un conseil d'établissement indépendant (écoles privées financées par le Gouvernement) ou, à Curaçao, des écoles privées non financées par le Gouvernement, qui dispensent un enseignement primaire et un enseignement secondaire. Celles-ci se conforment aux exigences minimales établies par le système éducatif antillais, ou bien suivent le système hollandais ou américain. C'est le cas notamment de Schroeder School, de Vespucci College, de Abel Tasman College et de l'École internationale, qui sont tous établis à Curaçao.

Article 11

Processus de dialogue social

121. Les organisations d'employeurs et les syndicats de Curaçao et de Saint-Martin mènent depuis quelque temps un dialogue social. À Curaçao, les deux parties sont parvenues à s'entendre sur des sujets qui les avaient divisés pendant des décennies.

122. Toutes les parties prenantes, notamment les représentants des travailleurs et des employeurs, participent actuellement à l'élaboration d'une nouvelle politique de l'emploi pour Curaçao avec les objectifs suivants : accroître les emplois pour les

jeunes et les adultes, améliorer la productivité du travail et créer une main-d'œuvre compétitive sur le plan mondial et qualifiée.

123. Kolaborativo (programme ainsi dénommé pour exprimer la nécessité d'une collaboration entre toutes les parties intéressées) est un cadre qui rassemble des représentants des employeurs, des travailleurs et du Gouvernement de Curaçao et qui doit leur permettre d'examiner des questions d'importance nationale, telles que les politiques de l'emploi et les conditions d'emploi, et de parvenir à des accords.

124. En janvier 2008, Kolaborativo a organisé un dialogue national sur la mise en valeur de la main-d'œuvre avec, comme orateur principal, M. Roy Trotman, Président de la Coalition des syndicats et des associations du personnel de la Barbade créée sous l'égide de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Des groupes de travail ont présenté des exposés sur la productivité et les mesures visant l'efficacité, le statut des travailleurs temporaires et occasionnels et l'écart entre le système éducatif et le marché du travail. Durant la conférence, le Danemark et la Barbade ont été décrits comme des exemples de pratiques de référence en raison de leurs marchés du travail flexibles et ouverts qui favorisent la croissance de la productivité et assurent un salaire minimum national décent.

125. À Saint-Martin, une commission de médiation, constituée par les parties qui siègent au Comité mixte au sommet sur le travail, a été créée en mai 2006 et est parvenue à un accord sur l'amélioration du dialogue entre les partenaires sociaux et, par extension, sur l'amélioration des conditions sociales et économiques à Saint-Martin. Les membres de la commission - représentants de syndicats, d'organisations d'employeurs et du Gouvernement de Saint-Martin - ont pris en particulier les décisions suivantes :

- Augmentation du salaire horaire minimum à 7,79 florins des Antilles néerlandaises (ANG) – équivalant à environ 4,28 dollars des États-Unis – à compter de novembre 2006. Saint-Martin a actuellement le salaire minimum le plus élevé des Antilles néerlandaises;
- Réduction de la surtaxe sur l'impôt sur le salaire et le revenu, qui passe de 30 % à 25 % à compter de janvier 2007;
- Poursuite de la recherche de modalités propres à donner plus de flexibilité au marché du travail tout en garantissant la protection des travailleurs. On s'intéressera tout particulièrement à la main-d'œuvre locale et antillaise et à l'utilisation de contrats de courte durée dans différents secteurs;
- Création d'une commission tripartite sous l'égide de Conseil exécutif, le 1^{er} juillet 2006. La commission se réunira périodiquement pour examiner divers aspects d'un plan des politiques de l'emploi pour Saint-Martin et, notamment, les aspects suivants :
 - Formation et/ou recyclage des travailleurs (employés ou non employés);
 - Travailleurs migrants (avec ou sans documents en règle) et questions y afférentes;
 - Chômage des jeunes;
 - Indexations sur le coût de la vie.

Commission de la Cour de justice commune sur la révision du Code civil

126. La Commission sur la révision du Code civil, supervisée par le Ministre de la justice et placée sous la direction de la Cour de justice commune des Antilles néerlandaises et d'Aruba, a été mise en place il y a quelques années. À ce jour, les tomes 1, 2, 3, 4 et 6 du Code civil antillais ont été révisés.

127. La Commission a envoyé récemment un projet de révision du tome 7 du Code civil concernant les conventions collectives à toutes les parties prenantes intéressées (les conseils insulaires de Bonaire, de Curaçao, de Saint-Martin, de Saint-Eustache et de Saba, ainsi que les syndicats, les organisations d'employeurs et les associations d'avocats de chaque île) en les invitant à donner leur avis. La version révisée du tome 7 sera probablement adoptée avant la fin de 2009.

128. L'un des amendements proposés concerne l'article 7:646 (Division 4) sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes. Faute d'un cadre réglementaire, la Cour de justice commune a longtemps fondé la protection juridique dans des questions liées au traitement des deux sexes sur la jurisprudence. À l'avenir, l'article 7:646 du nouveau Code civil offrira le cadre qui régira l'égalité des sexes sur le lieu de travail.

129. Le nouveau Code civil définit la discrimination indirecte et la discrimination directe et énonce des exceptions à la règle de l'égalité de traitement - le traitement préférentiel des travailleuses, ou discrimination positive fondée sur le sexe - dans les articles 18 et 19. L'ensemble de ces dispositions assure la protection juridique des travailleuses. La jurisprudence, sur laquelle l'égalité de traitement a longtemps été fondée, sera ainsi finalement codifiée.

Projet de décret sur l'égalité de traitement

130. Outre les garanties d'égalité de traitement prévues par le Décret sur l'emploi, un nouveau projet de décret sur l'égalité de traitement a été établi en novembre 2006. Toutefois, compte tenu des changements constitutionnels à venir, le Gouvernement antillais a décidé de s'employer essentiellement, dans un premier temps, à réduire le taux élevé du chômage des jeunes (de 44 % en 2005 à 37 % en 2007) en mettant en œuvre le Décret national sur la formation obligatoire pour les jeunes (Bulletin officiel 2005, n° 72, et 2006, n° 26).

Données essentielles sur le marché du travail aux Antilles néerlandaises

131. Les chiffres relatifs à la population active, aux taux d'activité et aux taux de chômage sont donnés ci-après, séparément, pour les îles de Curaçao, Bonaire et Saint-Martin. Ils sont ventilés par sexe, revenu brut mensuel et type d'emploi.

132. Il ressort du tableau 8 que la population active a augmenté à Curaçao entre 2002 et 2006. La population totale s'étant accrue plus vite que la population active, le taux d'activité a enregistré une légère baisse.

Tableau 8
Population active, taux d'activité et taux de chômage à Curaçao

		2002	2003	2004	2005	2006
1	En cours d'emploi	49 056	52 137	51 474	51 343	53 797
2	Demandeurs d'emploi	9 056	9 274	9 861	11 392	9 241
3 (1 + 2)	Population active	58 112	61 411	61 335	62 735	63 038
4	Population totale	127 893	130 191	132 207	135 474	138 027
5 (3 : 4)	Taux d'activité	45 %	47 %	46 %	46 %	46 %
6 (2 : 3)	Taux de chômage	16 %	15 %	16 %	18 %	15 %

Source : Direction du Travail des Antilles néerlandaises.

133. À Bonaire, la population active s'est accrue entre 2002 et 2006, d'où une diminution du nombre de demandeurs d'emploi. Il est à noter que le taux d'activité de l'île était de 52 % en 2006, soit un taux supérieur de 6 % à celui de Curaçao alors que l'île de Curaçao est plus grande.

Tableau 9
Population active, taux d'activité et taux de chômage à Bonaire

		2002	2004	2006
1	En cours d'emploi	4 334	4 661	5 647
2	Demandeurs d'emploi	571	456	481
3 (1 + 2)	Population active	4 905	5 117	6 128
4	Population totale	9 928	10 432	11 793
5 (3 : 4)	Taux d'activité	49 %	49 %	52 %
6 (2 : 3)	Taux de chômage	12 %	9 %	8 %

Source : Direction du Travail des Antilles néerlandaises.

134. À Saint-Martin, le nombre de personnes en cours d'emploi s'est accru de presque 2 000 entre 2003 et 2005, ce qui a fait tomber le taux de chômage à 13 %. Le taux d'activité particulièrement élevé de l'île (58 % en 2005) s'explique par l'afflux de travailleurs migrants. Saint-Martin a le pourcentage le plus élevé des Antilles néerlandaises en ce qui concerne les travailleurs migrants, dont un grand nombre viennent sans leur famille. D'où le taux d'activité élevé de l'île.

Tableau 10
Population active, taux d'activité et taux de chômage à Saint-Martin

		2003	2005
1	En cours d'emploi	16 200	18 073
2	Demandeurs d'emploi	3 433	2 798
3 (1 + 2)	Population active	19 633	20 871
4	Population totale	33 317	35 910
5 (3 : 4)	Taux d'activité	59 %	58 %
6 (2 : 3)	Taux de chômage	18 %	13 %

Source : Direction du Travail des Antilles néerlandaises.

135. À l'heure actuelle, il y a presque autant de femmes en cours d'emploi que d'hommes en cours d'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi hommes a très nettement chuté entre 2005 et 2006, et le taux de chômage des hommes a baissé dans une mesure similaire. Le taux de chômage des femmes aussi a enregistré une diminution de 1,5 % de 2005 à 2006. Cependant, le pourcentage des femmes dans la population active est plus faible que celui des hommes. L'écart entre le nombre d'hommes et de femmes dans la population totale est resté constant parce que les populations masculine et féminine se sont accrues dans une mesure égale l'année dernière.

Tableau 11
Données essentielles du marché du travail à Curaçao

		2002		2003		2004	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	En cours d'emploi	25 206	23 850	26 606	25 530	25 283	26 192
2	Demandeurs d'emploi	4 120	4 936	4 002	5 272	4 498	5 362
3 (1 + 2)	Population active	29 326	28 786	30 608	30 802	29 871	31 554
4	Population totale	59 206	68 689	59 664	70 527	60 445	71 762
5 (3 : 4)	Taux d'activité	50 %	42 %	51 %	44 %	49 %	44 %
6 (2 : 3)	Taux de chômage	14 %	14 %	13 %	17 %	15 %	17 %
		2005		2006			
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
1	En cours d'emploi	25 316	26 027	27 033	26 764		
2	Demandeurs d'emploi	5 227	6 165	3 469	5 772		
3 (1 + 2)	Population active	30 543	32 192	30 502	32 536		
4	Population totale	61 871	73 603	63 070	74 957		
5 (3 : 4)	Taux d'activité	49 %	44 %	48 %	43 %		
6 (2 : 3)	Taux de chômage	17 %	19 %	11 %	18 %		

Source : Direction du Travail des Antilles néerlandaises.

Tableau 12
Données essentielles du marché du travail à Bonaire

		2002		2004		2006	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	En cours d'emploi	2 195	2 138	2 266	2 395	2 941	2 706
2	Demandeurs d'emploi	290	281	207	253	205	276
3 (1 + 2)	Population active	2 485	2 419	2 473	2 648	3 146	2 982
4	Population totale	4 752	5 176	4 999	5 437	5 734	6 066
5 (3 : 4)	Taux d'activité	52 %	47 %	50 %	49 %	55 %	49 %
6 (2 : 3)	Taux de chômage	12 %	12 %	8 %	10 %	7 %	9 %

Source : Direction du Travail des Antilles néerlandaises.

136. À Saint-Martin, les effectifs masculin et féminin en cours d'emploi se sont chacun accrus de près de 1 000 entre 2003 et 2005. La réduction du nombre de demandeurs d'emploi est presque également répartie entre les hommes et les femmes. Le taux de chômage des deux sexes a décliné de près de 4 %.

Tableau 13
Données essentielles du marché du travail à Saint-Martin

		2003		2005	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	En cours d'emploi	8 780	7 419	9 714	8 359
2	Demandeurs d'emploi	1 545	1 888	1 194	1 604
3 (1 + 2)	Population active	10 325	9 307	10 980	9 963
4	Population totale	16 203	17 114	17 303	18 607
5 (3 : 4)	Taux d'activité	64 %	54 %	63 %	54 %
6 (2 : 3)	Taux de chômage	15 %	20 %	11 %	16 %

Source : Direction du Travail des Antilles néerlandaises

Tableau 14
Revenu brut mensuel des hommes et des femmes en cours d'emploi à Bonaire

ANG	2004			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
500 ou moins	92	215	307	–	–	264
501 à 1000	104	370	474	–	–	465
1001 à 1500	492	558	1 050	–	–	1 161
1501 à 2000	484	322	806	–	–	894
2001 à 2500	298	313	611	–	–	733
2501 à 3000	172	201	373	–	–	425
3001 à 5000	369	255	624	–	–	1 029
5000 et plus	166	87	253	–	–	441
Non connu	89	74	163	–	–	235
Total	2 266	2 395	4 661	–	–	5 647

Source : Enquête par sondage sur la population active, Bureau central des statistiques.

Tableau 15
Revenu brut mensuel des hommes et des femmes en cours d'emploi à Curaçao

ANG	2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
500 ou moins	1 054	2 190	3 244	1 064	1 887	2 951
501 à 1000	2 650	4 188	6 838	2 325	4 999	7 324
1001 à 1500	5 099	5 366	10 465	5 306	5 232	10 538
1501 à 2000	3 137	2 786	5 923	4 117	2 763	6 880
2001 à 2500	2 302	1 771	4 073	2 396	2 195	4 591
2501 à 3000	1 709	1 653	3 362	1 957	2 180	4 137
3001 à 5000	4 158	4 968	9 126	4 887	4 796	9 683
5000 et plus	3 858	1 863	5 721	3 594	1 681	5 275
Non connu	1 349	1 242	2 591	1 387	1 029	2 418
Total	25 316	26 027	51 343	27 033	26 764	53 797

Source : Enquête par sondage sur la population active, Bureau central des statistiques.

Tableau 16
**Revenu brut mensuel des hommes et des femmes en cours d'emploi
à Saint-Martin**

ANG	2003			2005		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
500 ou moins	301	713	1 014	233	413	646
501 à 1000	716	1 447	2 163	538	1 156	1 694
1001 à 2000	2 070	1 746	3 816	3 821	3 443	7 264
2001 à 2500	1 780	992	2 772	1 437	902	2 339
2501 à 3000	1 810	1 088	2 898	974	670	1 644
3001 à 5000	1 410	893	2 303	1 377	1 353	2 730
5000 et plus	618	362	980	1 045	275	1 320
Non connu	76	178	254	289	147	436
Total	8 781	7 419	16 200	9 714	8 359	18 073

Source : Enquête par sondage sur la population active, Bureau central des statistiques.

Tableau 17
Population en cours d'emploi, par type d'emploi et par sexe

	Bonaire ¹			Curaçao ¹			Ssint-Martin		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employeurs/Travailleurs indépendants	437	222	659	5 221	1 656	6 877	1 645	619	2 264
Employés permanents	1 659	1 743	3 402	15 109	18 125	33 234	6 086	6 140	12 226
Employés temporaires	243	140	383	1 912	2 331	4 243	804	586	1 390
Employés occasionnels	296	165	461	2 835	2 021	4 856	362	217	579
Contractuels	275	348	623	1 804	2 283	4 087	691	652	1 343
Autres	22	73	95	103	290	393	45	73	118
Non connu	9	15	24	49	58	107	81	72	153
Total	2 941	2 706	5 647	27 033	26 764	53 797	9 714	8 359	18 073

Source : 1) Enquête par sondage sur la population active, Bureau central des statistiques, 2006 ; 2) Enquête par sondage sur la population active, Bureau central des statistiques, 2005.

137. La loi sur l'assurance maladie s'applique à tous les salariés dont le revenu est inférieur à un certain montant. Pour 2007, ce montant a été fixé à 4 145,70 ANG (équivalent à 2 303 dollars des É-U).

138. En janvier 2007, le Parlement des Antilles néerlandaises a approuvé une augmentation de 100 ANG de l'allocation vieillesse. En conséquence, la cotisation totale au régime de pension est passée de 10 % à 11,5 % en 2007, puis à 13 % en 2008. Depuis juillet 2005, ceux qui ne perçoivent qu'une pension versée par l'État

reçoivent des autorités des territoires insulaires une somme supplémentaire de 100 ANG par mois.

139. La cotisation à l'assurance vieillesse est de 5,25 % de la rémunération de l'employé. Aucune cotisation n'est payable sur l'excédent au-delà d'un revenu annuel de 49 745,83 ANG. La cotisation est déduite par l'employeur et versée à la Banque d'assurance sociale (SVB). Les demandes de révision des cotisations peuvent être introduites auprès du Tribunal du territoire insulaire.

140. La pension de réversion varie de 303 à 654 ANG en fonction de l'âge. Un veuf ou une veuve ayant un ou plusieurs enfants perçoit le montant maximum. La pension d'orphelin varie de 219 à 302 ANG en fonction de l'âge et de la situation du bénéficiaire (s'il est handicapé ou scolarisé à plein temps, et s'il a encore l'un de ses parents ou s'il est complètement orphelin). Si un veuf ou une veuve ayant droit à une pension de réversion se remarie, il ou elle reçoit une somme forfaitaire représentant les allocations d'un an. Au décès d'un veuf ou d'une veuve ayant droit à une pension de réversion, une personne à charge remplissant les conditions requises reçoit une somme égale aux allocations de trois mois.

141. Les cotisations au régime de pension de réversion sont payées par l'employé et l'employeur à parts égales et représentent 1 % de la rémunération de l'employé. Aucune cotisation n'est payable sur l'excédent au-delà d'un revenu annuel de 49 745,83 ANG. L'employeur déduit les cotisations et les verse à la SVB. Le fonds de pension gouvernemental finance les pensions de réversion et les pensions d'orphelin des employés du Gouvernement et de la fonction publique. Le montant de la pension est déterminé d'après la dernière rémunération reçue et complété par une allocation de vie chère.

Congé de maternité

142. En vertu de l'article 1614 c) a) du Code civil, en vigueur depuis le 29 avril 1999, les employées enceintes ont droit à un congé de grossesse et de maternité payé au salaire plein. Les Antilles néerlandaises garantissent donc une période minimale de congé de grossesse et de maternité à toutes les femmes salariées, quelle que soit leur rémunération.

143. Outre cette disposition, l'employeur doit, en vertu du décret sur l'assurance maladie, payer à l'employée son salaire plein pendant toute la période du congé de grossesse et de maternité. Si l'employée est assurée auprès de la SVB, l'employeur percevra un remboursement de 80 % de la rémunération payée pendant la période de congé.

144. Les employées ont droit à un congé payé au salaire plein d'au moins 4 semaines mais ne dépassant pas 6 semaines avant la date probable de l'accouchement (« congé de grossesse ») et d'au moins 6 semaines mais ne dépassant pas 8 semaines après l'accouchement (« congé de maternité »). La durée totale des congés de grossesse et de maternité combinés ne peut pas être inférieure à 12 semaines. L'employée peut choisir la date du début de son congé de grossesse, compte tenu de la date probable de l'accouchement déterminée par un médecin, obstétricien ou autre spécialiste du corps médical. Si l'employée prend 6 semaines de congé de grossesse, elle a droit à 6 semaines de congé de maternité; 5 semaines de congé de grossesse lui donnent droit à 7 semaines de congé de maternité; 4 semaines de congé de grossesse lui donnent droit à 8 semaines de congé de

maternité. Quelle que soit la durée du congé de grossesse réel, calculé d'après la date de l'accouchement, la durée du congé de maternité ne peut pas inférieure à 6 semaines.

145. Le Parlement des Antilles néerlandaises est actuellement en train d'approuver une prolongation du congé de maternité de 12 à 14 semaines. Si cette disposition est adoptée, elle permettra également aux femmes enceintes de décider comment elles veulent prendre leurs congés de grossesse et de maternité (en nombre respectif de semaines avant et après l'accouchement).

146. Une commission pour la protection maternelle a été créée en avril 2008. Elle est constituée de représentants du Département du Travail et du Département de la santé publique des Antilles néerlandaises et du Service de médecine et de santé publique de Curaçao. Elle est principalement chargée de veiller à ce que la protection maternelle soit assurée dans le respect de la Convention 183 de l'OIT. Avant la première réunion de la commission, une étude comparative de la protection maternelle dans plusieurs pays et régions a été menée, et une liste terminologique a été établie par le Département du Travail. Dans un premier temps, la commission se penchera sur la prolongation du congé de maternité avant de passer à d'autres questions de protection sanitaire.

Article 12

147. La politique en matière de santé a été déléguée aux territoires insulaires. Saba et Saint-Eustache offrent des soins de santé primaires acceptables. Les malades ayant besoin de soins spécialisés sont envoyés vers d'autres îles. Les services sont plus nombreux à Bonaire; au cours des dernières années, la politique mise en œuvre a visé essentiellement à répondre aux besoins de soins de santé de la population par des services autant que possible locaux et efficaces.

148. Saint-Martin investit depuis quelque temps dans l'amélioration de la qualité des soins de santé et de l'offre de traitements spécialisés afin de répondre aux besoins du public. L'île se propose de se doter de son propre régime général d'assurance, indépendant de la SVB. Curaçao envisage depuis plusieurs années de mettre en place un régime général d'assurance, mais celui-ci n'est pas encore au point.

149. La plus récente enquête sur la situation sanitaire de la nation a été menée il y a 15 ans (aucune autre n'a pu être menée depuis faute de financement). Elle a permis de constater que les femmes, les personnes âgées et les membres des couches socioéconomiques défavorisées ont une plus mauvaise santé que les autres et sont moins susceptibles d'utiliser les services des centres de santé.

150. Aujourd'hui, la situation est la suivante. La mortalité périnatale est élevée dans les Antilles néerlandaises. Elle s'explique par l'incidence élevée de la toxémie (éclampsie et pré-éclampsie). L'incidence de l'hypertension artérielle et du diabète sucré chez les femmes enceintes y contribue également, ainsi que le fait que, trop souvent, les femmes attendent d'être dans un état de grossesse avancé pour consulter un médecin.

151. Le pourcentage de nourrissons et d'enfants vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite et la rougeole varie d'une île à l'autre. À Saba, 100 % des enfants sont vaccinés; à Saint-Eustache, le pourcentage est de

98 %. Environ 95 % des enfants sont vaccinés à Curaçao et à Bonaire, tandis qu'à Saint-Martin, le pourcentage se situe entre 60 et 80 %.

152. L'accès aux soins de santé est inégal. Pour les membres des couches socioéconomiques défavorisées, les listes d'attente sont plus longues, il y a des différences de catégorie à l'hôpital et l'accès aux traitements non essentiels est limité. À Saint-Martin, environ 30 % de la population n'ont pas d'assurance médicale. C'est dû au grand nombre d'étrangers non enregistrés auprès des autorités, et au fait que certaines personnes ne remplissent pas les critères requis pour bénéficier d'une *PP-kaart* (donnant droit à la gratuité des traitements médicaux) sans pour autant avoir un revenu suffisant pour adhérer à une assurance privée. L'augmentation des dépenses de santé exige que l'on prenne de nouvelles mesures afin de mettre en place un système gérable de couverture des soins médicaux. Le problème se posera avec plus d'acuité à mesure que la population vieillira et que la population active, qui contribue au financement des dépenses, diminuera. La situation est aggravée par le fait que divers groupes de personnes bénéficiant d'une assurance ont besoin de soins permanents et qu'il n'y a guère d'encouragements à économiser. Compte tenu de la précarité des conditions économiques, les dépenses pour les soins de santé sont élevées; à Curaçao, ils représentent environ 12 % du PIB.

153. Les facteurs intervenant pour une large part dans les coûts sont l'hôpital principal et les soins spécialisés. Plusieurs études ont mis en évidence le fait que les médecins spécialistes ne ressentent pas d'attachement particulier pour l'hôpital où ils travaillent et ouvrent souvent leur propre cabinet privé, en plus de leur travail à l'hôpital. La politique du territoire insulaire de Curaçao ne consiste pas seulement à s'attaquer à la rénovation matérielle des hôpitaux mais également à relier entre eux les soins spécialisés et les soins hospitaliers. L'objectif n'est pas uniquement de devenir plus efficient mais aussi d'améliorer la qualité des soins offerts. Un autre problème tient à la mauvaise réglementation de la prestation des soins. Par exemple, à Curaçao, il y a des médecins généralistes en surnombre (deux fois plus de médecins généralistes par habitant qu'aux Pays-Bas, et tous n'ont pas les qualifications requises), et plusieurs entreprises offrant des examens IRM (imagerie par résonance magnétique) à des prix élevés. Les soins sont entièrement pris en charge pour ceux qui ne peuvent pas payer ou qui ont peu de moyens, sans qu'il y ait une limitation claire. Une autre difficulté vient de ce que les deux principaux organismes chargés d'acheter les soins (le Bureau chargé des dépenses médicales et la SVB) utilisent des systèmes indépendants et complexes d'établissement des coûts.

154. Les mesures administratives suivantes, dont certaines figurent dans le programme 2007-2010 de restructuration des soins de santé, devraient être mises en œuvre entre 2008 et 2010 :

a) Adoption d'un ensemble de soins de base pour chaque citoyen, spécification claire des droits et établissement de prix normalisés, en tant que première étape vers l'introduction du Régime général d'assurance maladie (AZV). Une éventuelle fusion de la SVB et du Bureau chargé des dépenses médicales est actuellement à l'étude;

b) Élaboration d'un plan directif pour le regroupement et la normalisation des achats (effectués par la SVB et le Bureau chargé des dépenses médicales et, ultérieurement, par le nouvel organisme) de services de médecins généralistes et de soins médicaux spécialisés, sur la base de principes et de prix normalisés;

c) Introduction de mesures destinées à réduire le coût des médicaments, notamment les suivantes :

- Taux de remboursement uniformisé pour tous les médicaments prescrits par ordonnance;
- Mesures visant à encourager l'utilisation de médicaments génériques (ce qui pourrait permettre d'économiser 10 000 000 ANG par an);
- Retrait de certains médicaments de la liste des médicaments couverts par l'assurance, tels que les remèdes contre le rhume et la grippe vendus sans ordonnance;

d) Introduction de nouvelles réglementations régissant le nombre de travailleurs et les biens d'équipement sur le marché, afin de contrôler les nombres et de protéger la qualité (par exemple : certificats obligatoires pour les médecins généralistes);

e) Mesures visant à assurer qu'il y ait réellement communication et que les politiques préventives et la transparence de l'information soient la norme. Il en résultera une meilleure prise de conscience, un changement des comportements des patients (qui sont souvent déterminés par la culture) et, partant, une réduction de la consommation de services de santé.

155. Divers projets relatifs aux soins de santé ont été approuvés dans le cadre du programme de l'île intitulé « Initiative socioéconomique » et seront exécutés entre 2008 et 2010.

156. Dans le cadre de l'Initiative socioéconomique, plusieurs projets relatifs aux soins de santé ont été approuvés (voir ci-après). Ils seront lancés au cours de la période 2008-2010, en même temps qu'un certain nombre de réformes et de mesures conçues pour améliorer la structure économique de manière permanente et réduire la fracture sociale à Curaçao. Par ailleurs, l'Initiative socioéconomique prévoit l'étude d'un certain nombre de réformes administratives qui, compte tenu de l'imminence de l'autonomie de Curaçao, revêtent une importance vitale pour la garantie de la qualité et de la continuité de l'administration. Enfin, d'autres initiatives amélioreront le fonctionnement du marché du travail, ce qui servira aussi bien les objectifs économiques que les objectifs sociaux.

157. Les projets relatifs aux soins de santé suivants ont été approuvés :

a) Institut antillais de recherche dans le domaine de la santé

Ce projet facilitera la création d'un institut antillais de recherche dans le domaine de la santé, qui produira les données scientifiques nécessaires à la prise de décisions relatives à la prestation, au financement et à la politique des soins de santé;

b) Regroupement des soins spécialisés et des soins hospitaliers

Ce projet marquera le début des changements organisationnels nécessaires en vue du regroupement des soins spécialisés et des soins hospitaliers dans le nouvel hôpital. En outre, il permettra d'examiner des solutions possibles au problème des cabinets médicaux privés (« ofisinas »);

c) Document directif sur la structure de la prestation des soins de santé

Ce document décrira la restructuration qui doit être apportée au système de santé, y compris l'introduction d'un régime général d'assurance maladie;

d) Réadaptation psychosociale

Ce projet porte sur la création d'emplois à caractère progressif et d'un clubhouse pour des personnes présentant des déficiences mentales.

e) Base de données informatisées sur les patients

Ce projet permettra de déterminer le type d'informations à inclure dans la base de données informatisées sur les patients et d'introduire un système électronique intégré de suivi du développement des enfants;

f) Enquête sur la santé psychosociale de la population de Curaçao;

g) Intégration de la prévention

Ce projet doit permettre l'élaboration de politiques et d'initiatives de nature structurelle dans le domaine de la prévention. Le Gouvernement des Antilles néerlandaises est conscient de l'insuffisance de la législation actuelle en matière d'environnement. Des normes en matière d'environnement ont été définies pour des domaines prioritaires (raffineries, services collectifs, usines de traitement de déchets), mais pour qu'elles soient applicables, il faut attendre l'entrée en vigueur du Décret national sur les principes de la défense de l'environnement. Actuellement, en cas de menace pour la santé publique et/ou l'environnement, les autorités peuvent agir dans le cadre d'autres décrets pris par les territoires insulaires, tels que le Décret sur les résidus, le Décret sur les nuisances et le Décret sur le respect des réglementations. Quant aux territoires insulaires, ils n'ont pas assez de personnel pour faire appliquer la législation.

158. En vue de prévenir, d'enrayer et de traiter les maladies épidémiques et endémiques, Curaçao a pris des dispositions variées de lutte contre des maladies chroniques, telles que l'adoption d'une politique anti-obésité. De plus, des études ont été proposées concernant les effets de la pollution atmosphérique due à la raffinerie d'Isla sur les poumons des enfants. Des systèmes d'observation et d'alerte précoce sont en place pour éviter une épidémie de fièvre de la dengue. Diverses organisations non gouvernementales (ONG) travaillent sur la prévention du VIH/sida et la sensibilisation au VIH/sida mais sont handicapées par le manque de coordination et le grand nombre d'organisations régionales et internationales travaillant déjà dans ce domaine (Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC); Partenariat pancaraïbe de lutte contre le VIH/sida (PANCAP); Organisation panaméricaine de la santé; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); Organisation mondiale de la santé (OMS)), dont l'ensemble des exigences est d'une grande diversité.

159. L'un des principaux problèmes qui se posent au système de santé des Antilles néerlandaises tient à l'impossibilité pour le pays d'obtenir de financements internationaux. En effet, ce n'est pas un pays indépendant et, comme il fait partie du Royaume des Pays-Bas, il n'est pas considéré comme un pays en développement. En outre, il ne reçoit aucun financement du Gouvernement néerlandais pour la santé, celle-ci ne figurant pas parmi les priorités précisées dans les accords de développement. Après les changements constitutionnels, Bonaire, Saint-Eustache et Saba recevront une aide de ce type. On ne sait pas ce qui se passera pour Curaçao et Saint-Martin.

Information et éducation en matière de santé

160. Les informations en matière de santé destinées aux adolescents sont diffusées grâce aux écoles, aux médias, aux prospectus et aux réunions d'information pour le public en général.

161. À Curaçao, le Service de médecine et de santé publique fournit aux écoles des dossiers pédagogiques couvrant plusieurs questions de santé : « Hygiène », « Grandir », « Sexualité », « Qu'est-ce que l'adolescence? » et « Mais qu'est-ce qu'il a, cet enfant? ».

162. À Saint-Martin, des informations formant un tout cohérent sur le comportement sexuel et la nutrition sont données en plusieurs modules. Deux projets visent spécifiquement les adolescentes : « Cry for summer », un dossier pédagogique de présentation du VIH/sida pour les écoles primaires et « Girl Power », dont l'objectif est de renforcer l'auto-estime chez les filles.

163. À Saint-Eustache, l'éducation en matière de santé est donnée conjointement par les écoles et le service de santé. Depuis 2004, l'éducation en matière de santé dans les écoles primaires est donnée par une infirmière scolaire. Un coordonnateur VIH/MST (maladies sexuellement transmissibles) travaille également avec les écoles. En outre, le service de santé et l'École de médecine de l'Université de Saint-Eustache produisent des émissions radiophoniques consacrées aux questions de santé.

164. Aux Antilles néerlandaises, les contraceptifs peuvent être achetés dans les pharmacies ou obtenus à faible prix auprès d'organismes comme la Fondation pour la planification familiale (Stichting Famia Plania) de Curaçao. À Bonaire, on peut obtenir des contraceptifs à des prix abordables auprès du groupe de l'information et de la prévention du Service de médecine et de santé publique. À Saint-Martin, les préservatifs peuvent être obtenus gratuitement auprès du Service de santé, qui donne également des informations sur la contraception. La Fondation pour la vie de famille de Saint-Martin (ancienne Fondation pour la planification familiale) a été remise en activité. Le Service de santé de Saint-Eustache travaille en étroite collaboration avec la Fondation pour la planification familiale de Curaçao pour fournir des contraceptifs moins chers que les pharmacies locales.

HIV/sida

165. À Curaçao, des campagnes d'information sur les MST sont organisées par les services de soins aux enfants et aux jeunes et mises en œuvre dans les écoles et les centres communautaires. La Fondation de lutte contre le sida de Curaçao coordonne également des campagnes de sensibilisation. Le Service de médecine et de santé publique met actuellement au point, à l'intention des médecins des Antilles néerlandaises, un nouveau formulaire de déclaration de cas de maladie qui permettra d'obtenir des données plus précises concernant différentes maladies, notamment l'infection à VIH. Le VIH pourrait devenir plus tard une maladie à déclaration obligatoire.

166. À Saba, différents organismes de soins et organisations, tels que le Groupe de soutien aux malades du sida et l'organisation des femmes de Saba, organisent des conférences dans les écoles et les centres communautaires afin d'amener les jeunes à prendre davantage conscience des risques de santé potentiels. Les conférences se

tiennent de temps en temps et portent principalement sur les MST plutôt que sur la violence physique.

Données relatives au VIH/sida

167. Les données cumulatives présentées dans le tableau ci-après ont été établies d'après les déclarations de cas de HIV faites par les laboratoires des cinq îles des Antilles néerlandaises de 1985 à 2007. Un nombre total de 1 812 cas d'infection à VIH ont été enregistrés aux Antilles néerlandaises pendant cette période. Il est impossible d'indiquer le nombre de personnes qui sont maintenant décédées parmi les personnes infectées car les systèmes de données sur la mortalité et sur l'infection à VIH ne peuvent pas être regroupés. Sur les 1 812 personnes chez qui le VIH/sida a été diagnostiqué, 1 035 (57,1 %) sont des hommes et 777 (42,9 %) sont des femmes. Depuis 1990, l'incidence de l'infection à VIH aux Antilles néerlandaises s'élève en moyenne à 85 cas par an. Curaçao et Saint-Martin ont les incidences les plus élevées, avec 1 184 cas et 579 cas respectivement, soit 65,3 % et 32 % respectivement de tous les cas enregistrés. S'agissant des âges des personnes au moment du diagnostic, 64,2 % des cas de VIH enregistrés ont été diagnostiqués chez des personnes âgées de 25 à 44 ans, 3,5 % des personnes infectées avaient moins de 15 ans au moment du diagnostic, et 9,3 % avaient de 15 à 24 ans. L'âge médian auquel le VIH a été diagnostiqué est de 36 ans; l'âge médian des hommes au moment du diagnostic est de 38,03 ans et celui des femmes de 39,9 ans.

Tableau 18
Nombres cumulés des cas de VIH diagnostiqués aux Antilles néerlandaises, par île et par sexe, de 1985 à 2007

	Bonaire	Curaçao	Saba	Saint-Eustache	Saint-Martin	Antilles néerlandaises
Hommes	19	683	4	7	322	1 035
Femmes	13	501	3	3	257	777
Total	32	1 184	7	10	579	1 812

Source : Groupe de l'épidémiologie et de la recherche, Service de médecine et de santé publique de Curaçao.

Tableau 19
Cas de VIH diagnostiqués aux Antilles néerlandaises, par île et par sexe, en 2007

	Bonaire	Curaçao	Saba	Saint-Eustache	Saint-Martin	Antilles néerlandaises
Hommes	4	29	0	0	14	47
Femmes	0	21	0	0	15	36
Total	4	50	0	0	36	83

Source : Groupe de l'épidémiologie et de la recherche, Service de médecine et de santé publique de Curaçao.

Tableau 20
Cas de VIH diagnostiqués aux Antilles néerlandaises, par année, par île et par sexe, de 1985 à 2007

	<i>Bonaire</i>	<i>Curaçao</i>	<i>Saba</i>	<i>Saint-Eustache</i>	<i>Saint-Martin</i>	<i>Antilles néerlandaises</i>
1985	0	9	0	0	0	9
1986	0	34	0	1	11	46
1987	0	40	0	2	12	54
1988	1	51	0	1	27	80
1989	1	47	1	0	29	78
1990	3	58	3	0	49	113
1991	0	50	0	0	30	80
1992	0	37	0	2	32	71
1993	1	47	0	0	31	79
1994	0	37	0	0	22	59
1995	2	32	0	0	33	67
1996	2	45	0	0	32	79
1997	2	58	1	0	27	88
1998	0	63	0	0	21	84
1999	0	62	0	0	20	82
2000	5	67	0	0	17	89
2001	2	49	0	0	14	65
2002	1	81	0	3	25	110
2003	5	73	0	0	18	96
2004	2	70	2	0	28	102
2005	0	53	0	1	38	92
2006	1	71	0	0	34	106
2007	4	50	0	0	29	83
Total	32	1 184	7	10	579	1 182

Source : Groupe de l'épidémiologie et de la recherche, Service de médecine et de santé publique de Curaçao.

Tableau 21
Nombres cumulés des cas de VIH diagnostiqués aux Antilles néerlandaises,
par groupe d'âge et par sexe, de 1985 à 2007

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
<1	28	21	49
1 - 4	5	2	7
5 - 14	5	3	8
15 - 24	75	94	169
25 - 44	655	509	1 164
45 - 64	246	138	384
65+	21	10	31
Total	1 035	777	1 812

Source : Groupe de l'épidémiologie et de la recherche, Service de médecine et de santé publique de Curaçao.

Tableau 22
Cas de VIH diagnostiqués aux Antilles néerlandaises, par groupe d'âge
et par année, de 1985 à 2007

	<1	1 - 4	5 - 14	15 - 24	25 - 44	45 - 64	65+	Total
1985	0	0	0	1	7	1	0	9
1986	5	0	0	3	29	8	1	46
1987	2	0	0	9	30	12	1	54
1988	3	1	0	10	55	10	1	80
1989	4	0	0	9	55	8	2	78
1990	11	0	1	17	68	13	3	113
1991	2	0	0	5	66	6	1	80
1992	2	0	1	9	53	5	1	71
1993	6	1	1	6	52	13	0	79
1994	0	0	1	3	39	16	0	59
1995	3	0	0	3	44	16	1	67
1996	4	1	0	4	60	10	0	79
1997	0	1	0	9	59	17	2	88
1998	0	0	1	5	54	23	1	84
1999	0	0	0	8	49	23	2	82
2000	1	2	0	8	56	20	2	89
2001	2	0	1	7	36	17	2	65
2002	2	0	0	13	62	32	1	110
2003	1	0	0	7	28	28	2	96
2004	0	0	0	7	77	17	1	102
2005	0	0	1	6	57	24	4	92
2006	0	1	1	6	63	33	2	106
2007	1	0	0	14	35	32	1	83
Total	49	7	8	169	1 164	384	31	1 812

Source : Groupe de l'épidémiologie et de la recherche, Service de médecine et de santé publique de Curaçao.

Tableau 23
Cas de VIH diagnostiqués aux Antilles néerlandaises, par groupe d'âge et par sexe, en 2007

<i>Groupe d'âge</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
<1	1	0	1
1-4	0	0	1
5-14	0	0	0
15-24	9	5	14
25-44	19	16	35
45-64	17	15	32
65+	1	0	1
Total	47	36	83

Source : Groupe de l'épidémiologie et de la recherche, Service de médecine et de santé publique de Curaçao.

Tableau 24
Cas de VIH diagnostiqués à Curaçao et à Saint-Martin, par groupe d'âge et par sexe, en 2007

<i>Groupe d'âge</i>	<i>Curaçao</i>			<i>Saint-Martin</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total
<1	0	0	0	1	0	0
1-4	0	0	0	0	0	0
5-14	0	0	0	0	0	0
15-24	6	4	10	2	1	3
25-44	13	9	22	5	7	12
45-64	9	8	17	6	7	13
65+	1	0	1	0	0	0
Total	29	21	50	14	15	29

Source : Groupe de l'épidémiologie et de la recherche, Service de médecine et de santé publique de Curaçao

Tableau 25
Cas de VIH diagnostiqués à Bonaire, Saint-Eustache et Saba, par groupe d'âge et par sexe, en 2007

Groupe d'âge	Bonaire			Saint-Eustache			Saba		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5-14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15-24	1	0	1	0	0	0	0	0	0
25-44	1	0	1	0	0	0	0	0	0
45-64	2	0	2	0	0	0	0	0	0
65+	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	0	4	0	0	0	0	0	0

Source : Groupe de l'épidémiologie et de la recherche, Service de médecine et de santé publique de Curaçao
 Grossesse d'adolescentes.

168. Le pourcentage de femmes enceintes qui ont accès à des soins de santé prénatale et post-natale et qui les utilisent varie d'une île à l'autre et dépend de différents facteurs.

Curaçao

169. Le nombre et la qualité des consultations varient considérablement suivant la situation de la femme en matière d'assurance. Les femmes qui n'ont aucune assurance (notamment les femmes qui n'ont pas de permis de résidence) n'ont que des consultations occasionnelles. La plupart des accouchements sont assistés par un médecin de famille, une sage-femme ou un obstétricien, ou un gynécologue. La qualité et l'importance des soins post-natales varient considérablement suivant la situation de la mère en matière d'assurance.

170. À Curaçao, près de 95 % de tous les accouchements ont lieu dans un hôpital ou une maternité. Les 5 % restants sont des accouchements à domicile, et concernent un nombre limité de femmes (50 à 100 par an) qui choisissent d'accoucher à domicile et des femmes qui n'ont aucune assurance.

Bonaire

171. À Bonaire, 85 % des enfants naissent à l'hôpital.

Saint-Martin

172. À Saint-Martin, presque tous les accouchements ont lieu à l'hôpital. Un petit pourcentage d'enfants naissent dans des maternités.

Saint-Eustache

173. À Saint-Eustache, tous les enfants naissent à l'hôpital.

Tableau 26
Nombre de mères adolescentes à Curaçao, 2004-2007

<i>Âge des mères</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
11	0	0	0	0
12	0	1	0	0
13	1	0	4	0
14	4	6	5	3
15	13	13	6	3
16	31	27	27	7
17	39	38	37	20
18	68	61	54	21
Total	156	146	133	54

Source : Département des affaires de population, Curaçao.

Tableau 27
Nombre de mères adolescentes à Bonaire, 2004-2006

<i>Âge des mères</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
14	1	0	0
15	0	0	0
16	5	4	1
17	0	3	0
Total	6	7	1

Source : Département des affaires de population, Bonaire.

Tableau 28
Nombre de mères adolescentes à Saint-Eustache, 2004-2006

<i>Âge des mères</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>
Total	1	1	1

Source : Département des affaires de population.

Nombre de mères allaitantes

174. Bien que toutes les maternités encouragent l'allaitement maternel en tant que meilleure option pour la mère et pour l'enfant, certaines femmes n'allaitent pas pour différentes raisons, notamment le travail.

Curaçao

175. Une enquête sur la nutrition pédiatrique a été menée à Curaçao en 2003 pour déterminer la prévalence et la durée de l'allaitement maternel. Sur les 626 nouveaux nés enregistrés en 2003 :

- 25 % étaient nourris exclusivement au sein;
- 54 % étaient nourris au sein et au biberon;
- 21 % étaient nourris exclusivement au biberon.

Bonaire

176. À Bonaire, 40 % des mères nourrissaient leurs nourrissons exclusivement au sein pendant les 7 à 8 premiers mois.

Saint-Eustache

177. À Saint-Eustache, 60 % des mères nourrissaient leurs nourrissons exclusivement au sein pendant au moins 3 mois.

Article 13

178. Il convient de se reporter aux rapports antérieurs.

Article 14

179. Il convient de se reporter aux rapports antérieurs.

Article 15

180. Il convient de se reporter aux rapports antérieurs.

Article 16

181. Il convient de se reporter aux rapports antérieurs.
